

Rapport ESG-Climat Malakoff Humanis

Article 29 de la Loi Énergie-Climat
Exercice 2021



Édito

Malakoff Humanis place au cœur de sa raison d'être l'humain et sa protection, en cohérence avec sa place historique dans l'économie sociale et solidaire. Le groupe a ainsi naturellement vocation à prendre une part très active aux Objectifs de Développement Durable.

En tant qu'investisseur responsable, Malakoff Humanis a ainsi progressivement augmenté son champ d'action, avec de premiers investissements dans des fonds ISR dès le début des années 2000, le développement d'une offre thématique dès 2014, l'élargissement continu de sa démarche de labellisation, jusqu'à la rédaction en 2022 d'une politique ISR ambitieuse et volontaire.

Le groupe entend ainsi prendre toute sa part de responsabilité sur les thèmes qui lui sont chers, et investir pleinement en cohérence avec ses valeurs. Quatre grands thèmes en particulier sont visés afin d'appuyer les transitions sociales et environnementales : le handicap, la diversité, l'environnement et la biodiversité.

Ce rapport a naturellement pour objet de répondre à l'objectif fixé par l'Article 29 de la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. Il détaille donc le portefeuille actuel et met en évidence le niveau déjà atteint par le groupe, notamment en matière d'intégration des critères ESG dans la gestion de son portefeuille d'investissement.

Mais l'enjeu est également d'exposer la force des engagements qui sont pris pour l'avenir. Avec une démarche RSE globalement au cœur de son projet d'entreprise, le groupe présente donc ses ambitions en matière d'investissement responsable et les modalités concrètes d'action par lesquelles il se fait fort de contribuer activement à la transition sociale, énergétique et écologique.

Ce rapport marque ainsi le point de départ du déploiement d'une politique ambitieuse sur laquelle le groupe s'est engagé avec force.

Pierre-Jean Besombes

Directeur financier

Table des matières

Édito	2
Partie I. Les convictions et la vision stratégique du Groupe	4
1. Présentation générale	4
a) Le modèle de gouvernance paritaire et mutualiste	6
b) Présentation des modes de gestion des actifs financiers	10
2. Le positionnement stratégique de Malakoff Humanis sur de grands enjeux de société	11
a) Un engagement sur le volet social dans l'ADN du Groupe	11
b) En amélioration continue sur le volet environnemental	11
c) Les piliers de la mise en œuvre des objectifs sociaux et environnementaux	12
3. Une démarche d'amélioration continue	15
a) Une démarche inspirée de la double matérialité	15
b) Convergence de la politique d'investissement responsable	15
c) Objectif d'alignement à l'Accord de Paris sur le climat	16
Partie II. L'intégration opérationnelle des critères de durabilité dans la gestion des actifs financiers	17
1. L'intégration de l'analyse ESG à la politique d'investissement	18
a) L'analyse ESG par classe d'actifs	18
b) La consolidation des indicateurs ESG au niveau Groupe	26
c) Le mécanisme de gestion des controverses	28
2. Gestion des risques	28
a) La prise en compte des risques de durabilité	28
b) L'intégration progressive des risques climatiques	29
3. Vers une politique d'engagement actionnarial plus active	32
a) La politique de vote reposant sur trois piliers	32
b) Le dialogue avec les gestionnaires de fonds	34
c) Les résultats des votes aux assemblées générales	34
Partie III. Organiser la transition des portefeuilles financiers vers les actifs durables	36
1. Réduire l'empreinte carbone	36
a) Le plan de décarbonation du Groupe	36
b) La mesure de la performance climatique des portefeuilles	37
2. Appréhender les impacts biodiversité	40
a) La prise en compte croissante de la biodiversité	40
b) Les travaux en cours de calcul de l'empreinte biodiversité	42
3. Développer une offre de produits à impact positif	43
a) Mobiliser l'épargne salariale	43
b) Les investissements à impact	44
c) Éligibilité à la Taxonomie Européenne	45

Partie I. Les convictions et la vision stratégique du Groupe

1. Présentation générale

Malakoff Humanis est un acteur majeur de la protection sociale paritaire, mutualiste et à but non lucratif.

<p>Gouverné par les représentants de ses clients</p> <ul style="list-style-type: none"> Grands comptes, PME, TPE, TNS, salariés, retraités et particuliers Paritaire et mutualiste sans actionnaire à rémunérer Vision de long terme, aucun biais court-termiste 	<p>Structure à but non-lucratif</p> <ul style="list-style-type: none"> Ressources dédiées au renforcement des fonds propres, au pilotage des équilibres techniques, à l'investissement et à l'action sociale en faveur de causes d'intérêt général 180 M€ consacrés à l'accompagnement des retraités et assurés les plus fragiles et pour soutenir les causes d'intérêt général 	<p>Des valeurs paritaires et mutualiste</p> <ul style="list-style-type: none"> Accès universel : absence de distinction à la souscription Bien-être social Engagement sur le long terme auprès des clients et du groupe
<p>Spécialiste</p> <ul style="list-style-type: none"> Santé Prévoyance Épargne Retraite complémentaire 	<p>Innovant au service de l'humain</p> <ul style="list-style-type: none"> Offrir à chacun les meilleures conditions en développant l'innovation et en optimisant les parcours clients 	<p>Engagé socialement pour en faire toujours plus pour ses clients</p> <ul style="list-style-type: none"> Culture commune forte autour de l'agilité, la responsabilité, la confiance et l'intelligence collective, favorisant une meilleure performance Un statut social comme socle commun garantissant la protection, le développement et l'évolution de tous au sein de notre Groupe

Le Groupe exerce deux métiers différents mais complémentaires :

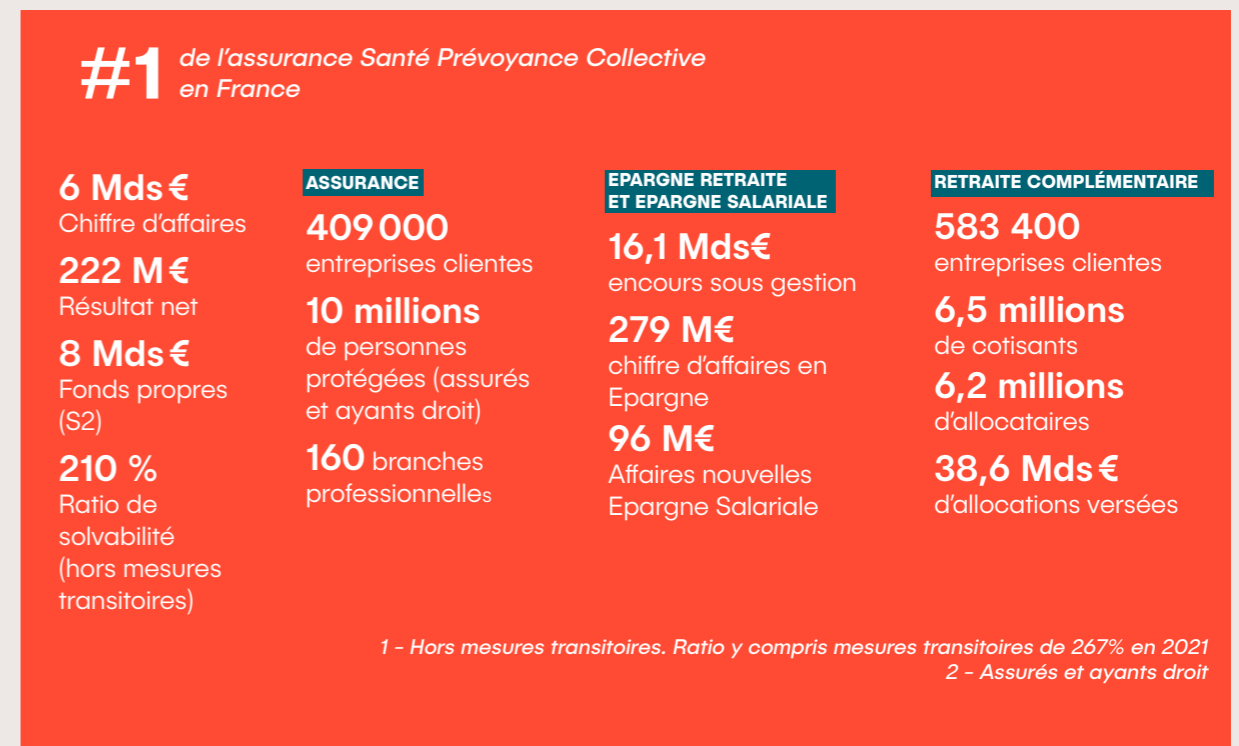
- Gestionnaire de la retraite complémentaire par délégation de la Fédération Agirc-Arrco,
- Assureur de personnes en santé, prévoyance et épargne au service des entreprises, des branches professionnelles et des particuliers.

Depuis 2019, le groupe Malakoff Humanis poursuit son projet d'entreprise « Engagement 2022 »¹ et sa trajectoire². Articulé autour de quatre ambitions fortes, il est construit sur la conviction que la performance sociale est le moteur de la performance économique et sur une raison d'être qui inspire, guide et projette le Groupe dans l'avenir :

« Innover sans cesse au service de l'humain et en faire toujours plus pour protéger et accompagner nos clients Entreprises, salariés et retraités. »

Chiffres clés³ :

Le groupe Malakoff Humanis compte 10 400 collaborateurs et exerce ses activités sur le territoire français. Des résultats 2021 confortant la solidité financière du groupe au service de sa mission sociale :



Un groupe de protection sociale engagé



¹ Le nouveau projet d'entreprise du groupe Malakoff Humanis sera dévoilé dans le courant du 2^e semestre 2022.

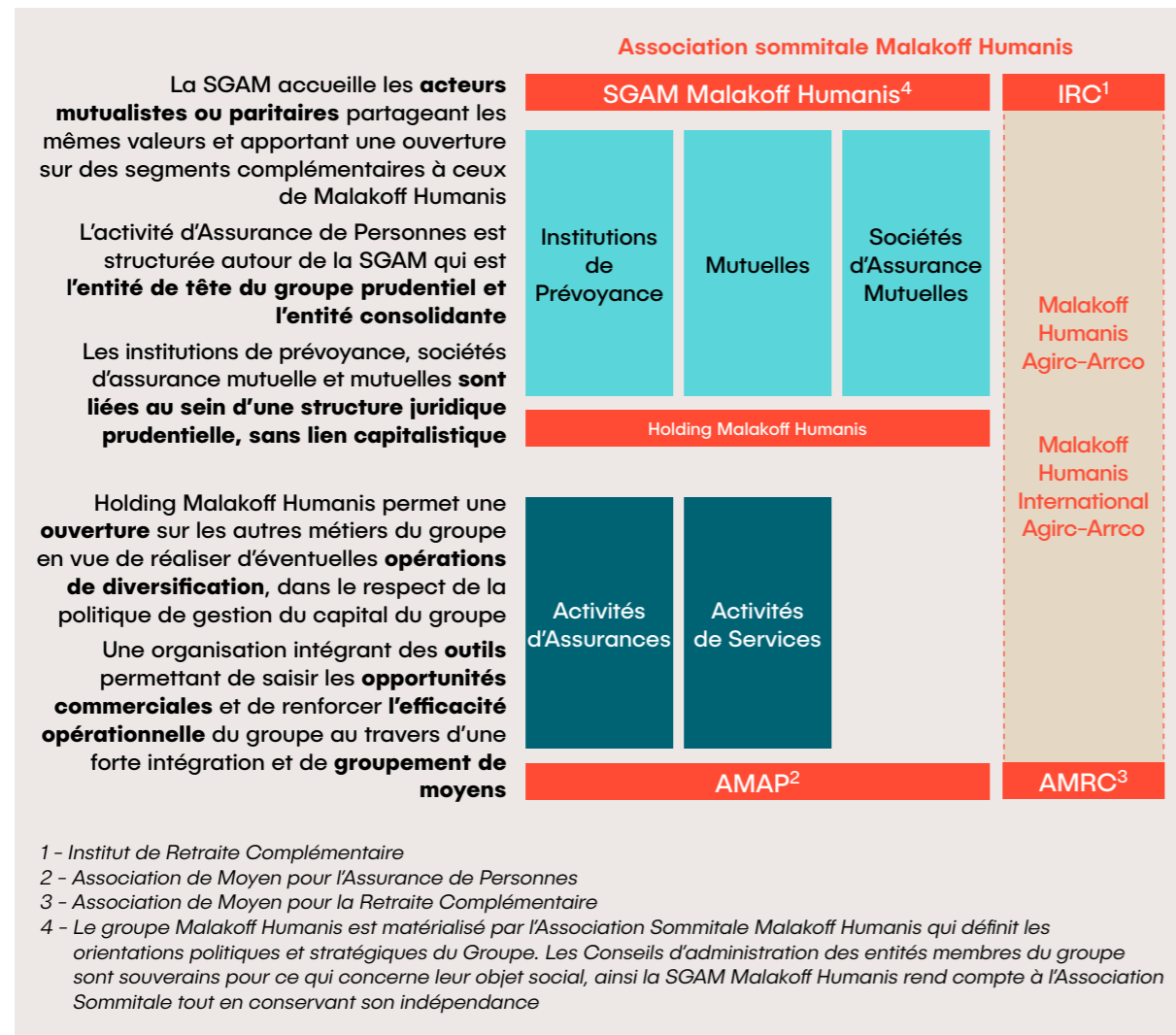
² <https://www.malakoffhumanis.com/groupe/notre-strategie/>

³ Informations publiées au titre des activités de retraite complémentaire et d'assurance de personnes – Données au 31/12/2021.

a) Le modèle de gouvernance paritaire et mutualiste

La structure de gouvernance est le reflet des convictions portées par le Groupe. L'objectif de Malakoff Humanis est de renforcer son impact positif et de garantir un alignement d'intérêt avec toutes ses parties prenantes.

Figure 1 : Structure de gouvernance de Malakoff Humanis



Une supervision des thématiques ISR et RSE au plus haut niveau des instances de gouvernance

La stratégie d'investissement responsable du Groupe Malakoff Humanis est validée par les instances de gouvernance selon les modalités suivantes :

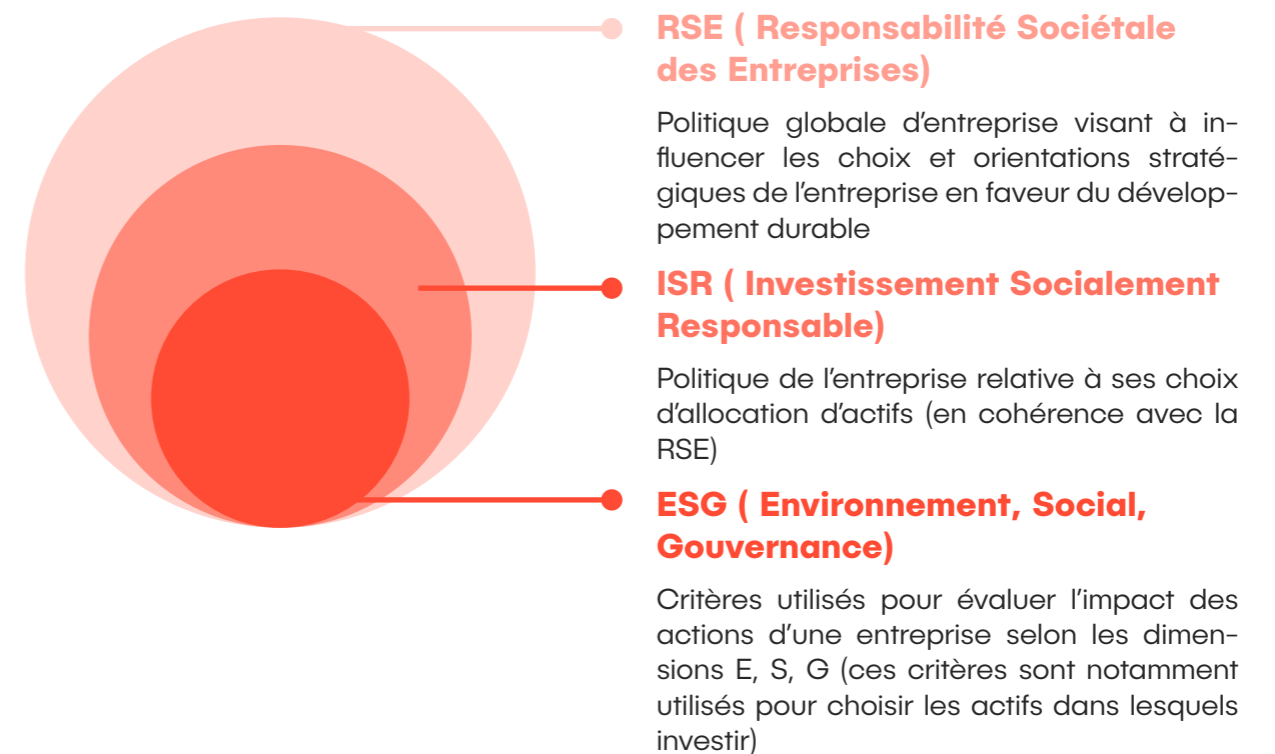
- Concernant le périmètre assurance de personnes (ADP)
 Sur recommandation de la Commission Financière ADP, le Conseil d'administration de la SGAM MH et de l'ensemble des entités affiliées valide la politique et la gestion financière globale des actifs du groupe du périmètre ADP et notamment la politique d'investissement responsable.
- Concernant le périmètre de la retraite complémentaire
 Sur recommandation de la Commission Financière Retraite, le Conseil d'administration des deux IRC valide la politique d'investissement des actifs du périmètre « retraite complémentaire » qui intègre la politique d'investissement responsable et ce en cohérence avec le Règlement financier de la Fédération AGIRC ARRICO. Dans une recherche d'impact positif et de contribution aux enjeux sociétaux, environnementaux et de gouvernance, il valide en conséquence :
 - Les grandes orientations de la gestion financière et l'allocation stratégique par classe d'actifs ;
 - Les marges de manœuvre tactiques, autour de cette allocation stratégique.

Afin d'aider le Conseil d'administration dans sa prise de décision, une Commission Financière Retraite composée de membres du Conseil d'administration a été créée. Elle analyse les opportunités d'aménagement de la politique de placement et émet dans ce cadre un avis auprès des Conseils d'administration.

De la politique globale à la déclinaison opérationnelle des engagements

L'organisation de la démarche de durabilité du Groupe se décline à trois niveaux, de la politique RSE qui prend en compte l'impact du Groupe dans sa globalité, à la sélection d'actifs selon des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance ; voir schéma ci-dessous.

Figure 2 : RSE, ISR, ESG ; trois notions distinctes



Au cours de l'année 2021, la direction RSE a été rattachée à un membre du Comité Exécutif. Le Groupe a également réaffirmé son ambition de renforcer sa contribution sociale, sociétale et environnementale en validant une nouvelle feuille de route RSE, intégrée au futur projet d'entreprise pour la période 2023-2026. Cette dernière est bâtie autour de quatre grands enjeux :

Social	Éthique et transparence	Sociétal	Environnement
Développer notre impact sur la performance sociale des entreprises et la qualité de vie des individus	Renforcer nos relations de confiance avec nos clients, partenaires, fournisseurs, et aussi nos collègues	Développer l'impact de nos actions sociétales (handicap, cancer, bien-vieillir, aidants)	Réduire l' empreinte environnementale de nos activités

La réduction de l'empreinte environnementale des portefeuilles d'investissements, et plus spécifiquement de leur empreinte carbone, constituera l'une des deux grandes ambitions du volet environnemental du Groupe. Par le renforcement de ses investissements responsables, Malakoff Humanis ambitionne ainsi de garantir à toutes ses parties prenantes que chaque euro qui lui est confié soit investi au service d'une plus grande performance sociale, sociétale, et environnementale.

Au cours du dernier trimestre 2021, une collaboration transversale a été mise en place entre la Direction des investissements, la Direction des affaires juridiques, institutionnelles et fiscales (DAJIF) et la Direction RSE afin de définir les objectifs de la politique d'investissement responsable.

Le pilotage de cette politique est directement intégré dans les instances de gouvernance à trois niveaux :

- Le Conseil d'administration en valide les grands principes ;
- Le Comité exécutif en assure la cohérence avec la politique RSE ;
- La Direction des investissements met en oeuvre cette politique au travers de ces investissements.

Un Comité ISR sera créé au deuxième semestre 2022 et aura la charge la revue du périmètre des exclusions, des règles opérationnelles d'application de la politique de vote et des autres sujets liés à la définition du cadre de mise en oeuvre de la politique d'investissement responsable.

Ressources humaines et financières dédiées aux enjeux de durabilité

Le processus d'échanges et d'interactions établi entre la DAJIF, la Direction RSE et la Direction des investissements (évoqué ci-avant) va progressivement se renforcer et se structurer en 2022. Au premier trimestre 2022, un groupe de travail dédié aux réglementations françaises et européennes en matière de finance durable a été mis en place.

Le suivi des objectifs de la politique d'investissement responsable est assuré par un comité ISR opérationnel interne ainsi que par deux comités ISR mensuels avec les principales sociétés de gestion d'actifs mandatées par le Groupe (Sienna Gestion et La Banque Postale Asset Management).

En 2021, la direction des investissements dénombrait 1,5 ETP dédié à la gestion des enjeux de durabilité.

Un engagement de l'ensemble des parties prenantes

Parmi les nouveautés du nouvel accord d'intéressement 2022-2024 du groupe signé en juin 2022, il convient de noter le renforcement des indicateurs sur la Qualité de service et l'entrée d'indicateurs RSE. Les deux indicateurs RSE retenus pour 2022 sont la formation/sensibilisation des collaborateurs à la démarche RSE du groupe et la formation des managers à la prévention de l'absentéisme.

D'autres indicateurs RSE/ESG viendront progressivement compléter les critères d'intéressement et plus globalement ceux des différents dispositifs de rémunération variable du groupe.

Sensibilisation et formations sur les enjeux de durabilité

L'ensemble des parties prenantes du Groupe sont informées de la prise en compte des enjeux de durabilité par Malakoff Humanis par le biais de la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière) ainsi que par le présent rapport.

Dans le cadre de la nouvelle feuille de route RSE, un programme d'acculturation aux enjeux de la RSE est mis en oeuvre au sein du Groupe :

Comité Exécutif

Afin de réfléchir et de définir les orientations de la nouvelle feuille de route RSE du Groupe, un séminaire dédié a été organisé pour tous les membres du Comité Exécutif.

Par ailleurs, des présentations spécifiques sur différentes thématiques RSE et ESG sont régulièrement discutées au Comité Exécutif. On notera par exemple fin 2021 :

- Une présentation sur la Taxonomie verte au Comité Exécutif du 29 septembre ;
- Une présentation des enjeux du numérique responsable lors de la session du 19 octobre ;
- Une discussion sur les enjeux de la COP26 lors de la session du 29 novembre.

Enfin, le Comité Exécutif a réalisé une Fresque du climat en mai 2022

Administrateurs

Les administrateurs du Groupe bénéficient chaque année de modules de formation et de conférences, dont certains sont dédiés aux enjeux de durabilité.

- Conférences : en décembre 2021, une conférence a été proposée sur l'avancement de la démarche RSE du Groupe et les enjeux climatiques associés ;
- Formations : au 4^e trimestre 2022, une formation d'une journée sur la RSE sera organisée pour tous les administrateurs avec pour objectif l'appropriation de l'ambition RSE du Groupe et ses priorités d'action.

Collaborateurs

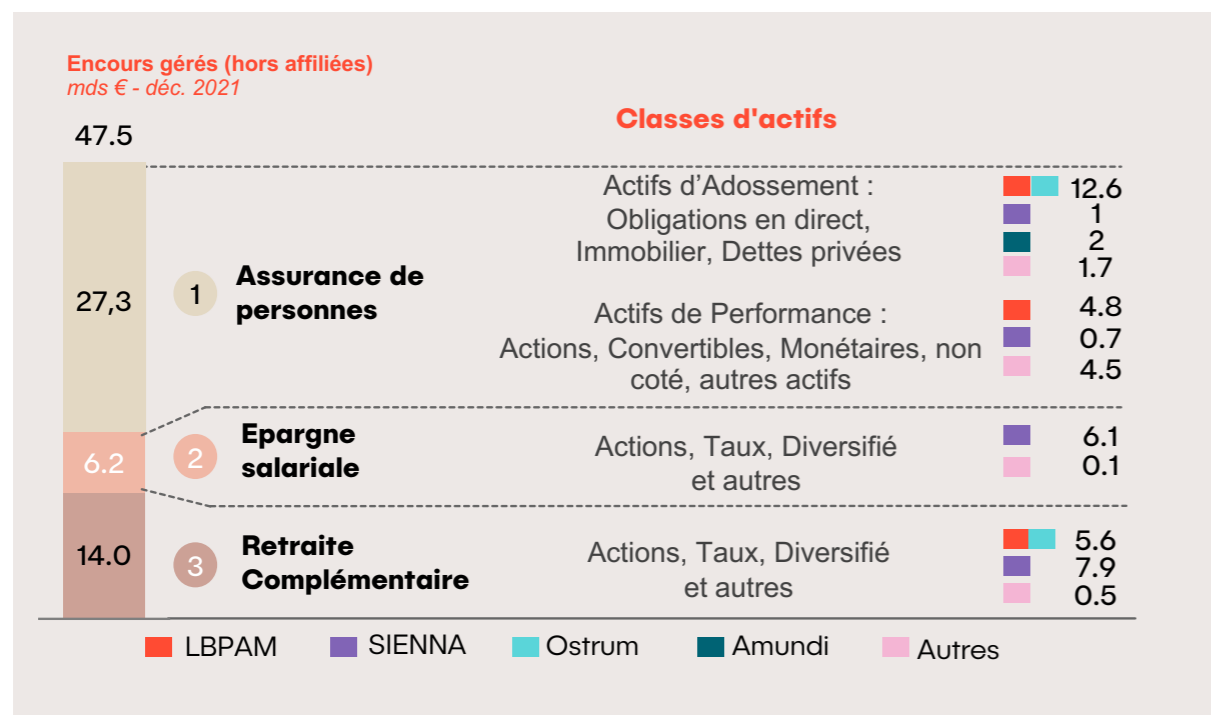
Via la plateforme de formation en ligne, une formation en e-learning sur la RSE a été ouverte début juillet 2022 à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Le taux de collaborateurs ayant suivi la formation est un indicateur retenu dans le cadre du calcul de l'intéressement 2022 afin de sensibiliser les effectifs aux enjeux de durabilité. Pour déclencher l'intégralité de cet indicateur, 94% des collaborateurs devront avoir été formés d'ici fin 2022.

b) Présentation des modes de gestion des actifs financiers

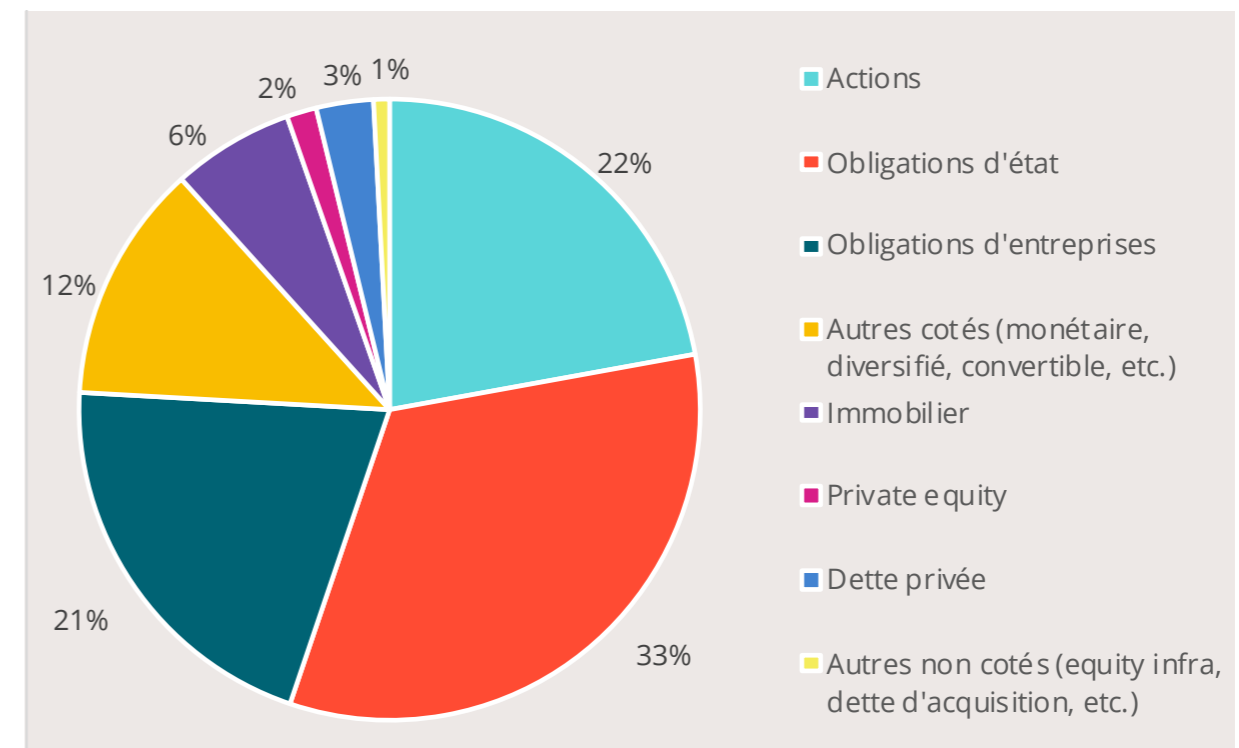
À ce jour, les politiques d'investissement responsables propres aux différents gérants sont appliquées aux encours gérés pour le compte de Malakoff Humanis. En 2021, la gestion des encours d'un montant total de 47,5 milliards d'euros était répartie comme suit :

- 23,8 milliards d'euros sont gérés par La Banque Postale Asset Management /OSTRUM ;
- 9,6 milliards d'euros sont gérés par Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs – MHGA) ;
- 6,2 milliards d'euros, correspondant à l'épargne salariale commercialisée par Epsens, sont également gérés par Sienna Gestion ;
- 5,5 milliards d'euros sont gérés par le département Actifs réels de Malakoff Humanis ;
- 2,3 milliards d'euros sont gérés par d'autres gérants partenaires.

Figure 3 : Décomposition des encours par gérants et par classes d'actifs



Répartition par classes d'actifs : périmètre Groupe



2. Le positionnement stratégique de Malakoff Humanis sur de grands enjeux de société

a) Un engagement sur le volet social dans l'ADN du Groupe

Malakoff Humanis est un acteur historique de la protection sociale en France. Le pilier « Social » constitue le cœur à la fois de son activité et de ses engagements sociétaux basés sur une conviction forte : la performance sociale est le moteur de la performance économique.

Malakoff Humanis a identifié plusieurs enjeux sociaux et sociétaux majeurs relatifs au cœur de sa mission. Le Groupe a notamment développé une offre d'accompagnement social autour de quatre engagements prioritaires que sont le handicap, le cancer, le bien vieillir, et les aidants.

b) En amélioration continue sur le volet environnemental

En tant qu'investisseur institutionnel de premier plan, le Groupe a un rôle à jouer dans la transition environnementale et la lutte contre le changement climatique et ce, prioritairement sur ses portefeuilles d'investissement.

La formalisation de la politique d'investissement durable du Groupe par les équipes de la Direction des investissements et de la RSE sera achevée en 2022 mais, dès 2021, le cadre stratégique en a été défini avec l'objectif d'être Net-Zéro sur les portefeuilles d'investissement en 2040 (voir Partie I. 3. c.).

Dans le cadre de son projet d'entreprise 2023-2026, le Groupe s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- L'identification des risques et des opportunités liés au changement climatique à court, moyen et long terme ;
- La prise en compte de l'impact de ces risques et opportunités liés au changement climatique sur les activités, la stratégie et la planification financière du Groupe ;
- L'adaptation de la stratégie du Groupe aux différents scénarios climatiques envisagés, afin de renforcer sa résilience à moyen et long terme.

c) Les piliers de la mise en œuvre des objectifs sociaux et environnementaux

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, le Groupe dispose de trois leviers principaux :

- **L'exclusion** : le désengagement des secteurs non compatibles avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
- L'engagement autour de 4 thèmes majeurs via des indicateurs ESG et une politique de vote adaptée
- L'investissement **à impact positif**

À ces trois niveaux, le Groupe s'est fixé des objectifs dédiés afin de guider et suivre l'évolution de la démarche engagée. Ces objectifs sont listés dans le tableau suivant :

	Social	Environnemental
Exclusion	Tabac, paradis fiscaux	Charbon et gaz & pétrole de schiste
	Exclusion de 20% des actifs les moins bien notés	
Engagement	Engagement sur les thèmes Parité & handicap Ambition : réduction de 50% des inégalités H/F	Engagement sur les thèmes Climat et biodiversité Ambition NetZéro 2040
	Politique de vote propre	
Investissement à Impact	+500m€ sur 3 ans (+30%) d'investissement à impact	
	Investissement en logement sociaux, social bonds, et fonds d'impact santé Création d'un fond social avec Sienna	Investissement en immobilier certifié, green bond et fonds d'impact environnemental
	+ une démarche de labellisation ISR la plus large possible	

La politique d'exclusion

Certaines activités ne sont pas compatibles avec le maintien du réchauffement planétaire en dessous du seuil de 2 °C fixé par l'Accord de Paris, ou avec les principes éthiques définis par le Groupe. Les secteurs particulièrement intenses en carbone sont, au surplus, particulièrement à risque vis-à-vis des risques de transition induits par le changement climatique (voir Partie II. 2. sur la gestion des risques de durabilité).

- Pour l'année 2021, les politiques d'exclusion des mandataires de gestion (Sienna Gestion, et La Banque Postale Asset Management principalement) ont été appliquées pour les encours concernés – soit un périmètre de 33,4 milliards d'euros qui correspond à 70% du total des 47,5 milliards d'euros d'actifs sous gestion. Les détails de ces politiques sont décrits en partie II du présent rapport.

- À partir de 2022, dans le cadre de la convergence de la politique d'investissement de Malakoff Humanis, la politique d'exclusion harmonisée décrite ci-dessous sera appliquée.

Exclusion de score

Pour maîtriser ses risques de durabilité, Malakoff Humanis s'engage à exclure 20% des actifs les moins bien notés sur l'ensemble des stratégies pour lesquelles la politique d'investissement responsable s'appliquera :

- La totalité des nouveaux investissements cotés seront couverts par la politique d'exclusion dès lors que cela sera possible opérationnellement ;
- La couverture des investissements déjà en portefeuille sera progressivement étendue avec un objectif de maximisation.

La notation ESG systématique des investissements est en cours de mise en place et prendra effet en 2022 (voir Partie I. 3. b.).

Exclusion sectorielle

Malakoff Humanis s'engage également à exclure de ses portefeuilles tout nouvel investissement dans des entreprises exerçant des activités liées au charbon ou aux énergies non conventionnelles. Cette exclusion se fera sur la base des critères suivants :

- Exclusion des entreprises ayant plus 10% de leur chiffre d'affaires provenant du charbon ou de la production d'électricité à partir de charbon ;
- Exclusion des énergies non-conventionnelles (selon la liste⁴ proposée par l'ACPR dans le rapport de Décembre 2021⁵) au-delà d'un seuil consolidé supérieur à 20%.

Malakoff Humanis s'engage également à exclure de ses portefeuilles les entreprises exerçant des activités liées au tabac ou étant investies dans des pays et territoires non coopératifs⁶ et applique également les exclusions réglementaires et normatives.

⁴ Selon la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales

⁵ Selon la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales

⁶ Selon la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales

Analyse ESG via l'engagement avec les partenaires de gestion

Au 31/12/2021, 78%⁷ des actifs du Groupe Malakoff Humanis étaient gérés en intégrant une analyse extra-financière, c'est-à-dire en évaluant et en suivant les investissements avec des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

De même, 14%⁸ des actifs étaient couverts par le label français ISR, dont le but est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement respectant les principes de l'investissement socialement responsable.

L'objectif de Malakoff Humanis est d'élargir progressivement cette couverture à la majeure partie des encours en portefeuille via la convergence de la démarche ESG (voir Partie I. 3. b.).

La politique d'investissement responsable prévoit également une démarche d'engagement ciblée. Le Groupe souhaite ainsi concentrer ses efforts sur l'amélioration de quatre thématiques jugées prioritaires : la parité, le handicap, le réchauffement climatique, et la biodiversité. Les trois premiers thèmes sont déjà suivis via quatre indicateurs consolidés (voir Partie II. 1. b.) tandis que les indicateurs sur le thème de la biodiversité ont été mesurés pour la première fois cette année (voir partie III. 2. b.).

• La parité

La future politique d'investissement responsable prévoit de réduire de moitié les inégalités au sein de ses investissements sur la base de deux indicateurs :

- Les écarts de salaires
- La parité au conseil d'administration

• Le handicap

Le handicap est un thème historique de l'engagement sociétal de Malakoff Humanis, la politique d'investissement responsable prévoit de pousser à la hausse le taux de travailleurs en situation de handicap afin de favoriser toujours plus leur inclusion en entreprise.

• Le réchauffement climatique

Dans la lignée de ses objectifs Net-Zéro à horizon 2040, le Groupe mesure l'intensité carbone de ses portefeuilles dans l'optique d'une décarbonation progressive (voir Partie III. 1.)

• La biodiversité

La mesure de l'empreinte biodiversité devient un enjeu clé (voir Partie III. 2. a.), la future politique d'investissement responsable prévoit d'intégrer ce nouvel indicateur à l'analyse extra-financière afin d'en faire un levier de transition de ses portefeuilles dans les années à venir.

Investissement à impact positif

Ce type d'investissements désigne le financement d'actifs apportant un bénéfice mesurable à l'environnement ou à une thématique sociale donnée.

Dans le cadre de son futur projet d'entreprise, Malakoff Humanis se donne un objectif d'augmentation de 30% de ses investissements à impact positif sur 3 ans (correspondant à une augmentation de 500 millions d'euros d'ici 2025).

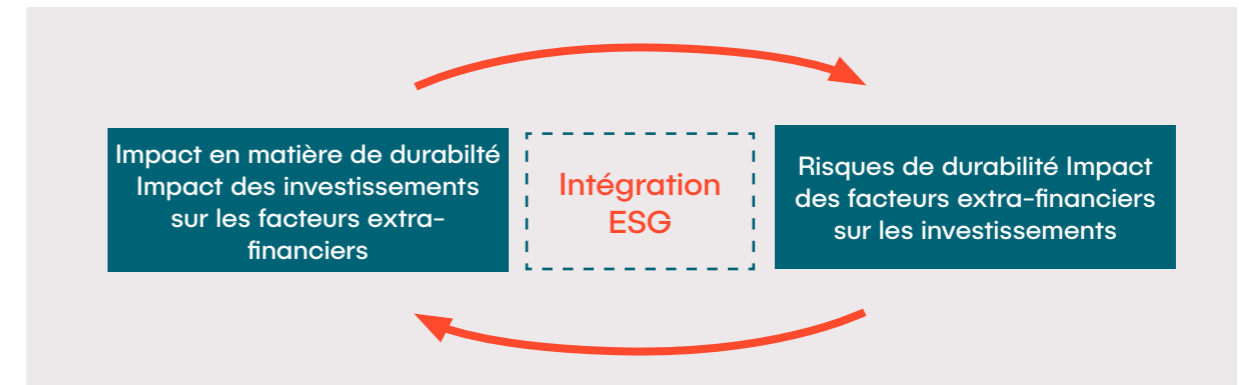
⁷ Périmètre Groupe : 47,5 milliards d'euros

⁸ Périmètre Groupe : 47,5 milliards d'euros

3. Une démarche d'amélioration continue

a) Une démarche inspirée de la double matérialité

Figure 4 : Illustration du concept de double matérialité



- Le « premier pilier de la matérialité » décrit l'effet des facteurs extra-financiers sur le fonctionnement des activités d'une entreprise ainsi que sur sa performance financière.
- Le deuxième pilier de la matérialité, ou « double matérialité » couvre l'effet des activités de l'entreprise sur les facteurs extra-financiers (émissions de gaz à effet de serre, dommages causés à la biodiversité, etc.).

Si la prise en compte des risques de durabilité est déjà intégrée à la stratégie d'investissement du Groupe, la mesure de l'impact environnemental du Groupe et sa prise en compte dans les décisions d'investissement, via l'investissement à impact positif notamment, constitue une nouvelle étape dans l'engagement sociétal de Malakoff Humanis (voir Partie III.).

b) Convergence de la politique d'investissement responsable

L'objectif pour Malakoff Humanis est d'appliquer une politique d'investissement responsable homogène à l'ensemble de ses portefeuilles d'investissement. Jusqu'à présent, les politiques déjà très avancées des partenaires du Groupe, principalement La Banque Postale Asset Management (LBPAM) et Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs), s'appliquaient aux portefeuilles gérés pour le compte du Groupe.

Afin de faire converger par le haut l'approche ESG à l'ensemble des actifs en portefeuille, tous les mandataires de gestion de Malakoff Humanis appliqueront la politique d'investissement responsable du Groupe à partir de fin 2022.

Plusieurs projets sont en cours d'implémentation afin de réussir cette transition :

- Une charte ISR Malakoff Humanis est en cours de rédaction afin de détailler les objectifs et les moyens de la future politique d'investissement responsable aux niveaux stratégiques et opérationnels, à court, moyen et long terme ;
- La notation ESG systématique des nouveaux investissements devrait être rendue opérationnelle courant 2022. Elle prendra notamment en compte les indicateurs suivants :
 - Les émissions carbone sur les scope 1, 2 et 3
 - L'exposition aux énergies fossiles
 - La part des activités couverte par les piliers 1 et 2 la Taxonomie européenne (atténuation et adaptation au changement climatique)
 - Différents critères relatifs aux piliers environnementaux 3 à 6 de la Taxonomie européenne (tels que l'impact sur la biodiversité, pollution de type déchets dangereux, etc.)
 - Classification SFDR des fonds
 - Consommation énergétique
 - Diversité du Conseil d'administration
 - Égalité salariale

- En parallèle, des négociations sont en cours avec plusieurs fournisseurs de données afin d'assurer la remontée des données ESG nécessaires à la notation ;
- Les 3 comités ISR mensuels, en interne et avec les partenaires du Groupe, assurent le suivi des objectifs du projet et les moyens alloués à sa concrétisation .

c) Objectif d'alignement à l'Accord de Paris sur le climat

En 2021, Malakoff Humanis a formalisé ses objectifs d'alignement à l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Deux objectifs clés sont définis à ce jour :

- **2040 - Net-Zéro sur les portefeuilles d'investissement** : le groupe s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses portefeuilles d'investissement à un niveau aussi proche que possible de zéro à horizon 2040 en vue de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2 °C par rapport au niveau préindustriel.
- **2030 - Réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre du Groupe sur les Scope 1, 2 & 3** : il s'agit de la première étape intermédiaire posée par le Groupe pour l'atteinte des objectifs d'alignement à l'Accord de Paris et ce, pour l'ensemble des émissions directes et indirectes liées aux activités de Malakoff Humanis.

Les premières étapes du déploiement opérationnel de ces objectifs sont détaillées dans la partie III. du présent rapport.

Partie II. L'intégration opérationnelle des critères de durabilité dans la gestion des actifs financiers

Les exigences réglementaires françaises et européennes s'agissant de la durabilité sont croissantes. La Commission Européenne a annoncé en 2018 son Pacte Vert en 10 actions pour la finance durable. Les trois piliers réglementaires les plus importants de ce plan d'action sont :

- Le Règlement SFDR⁹, entré en application en mars 2021, qui définit les obligations de transparence des acteurs financiers en matière de durabilité ;
- La CSRD¹⁰, qui remplacera l'actuelle NFRD¹¹ d'ici 2023 et qui définit les obligations de transparence des entreprises en matière de durabilité ;
- La Taxonomie Européenne, dont les deux premiers piliers sont entrés en application en 2022, qui définit ce qu'est une activité économique « durable » sur le plan environnemental.

Au plan national :

- L'Article 173 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a été renforcé par l'Article 29 de la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat afin de renforcer les obligations de reporting des entreprises françaises sur les modalités de prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ;
- La DPEF¹², équivalent français de la NFRD.

L'ensemble de ces obligations sont de puissants leviers d'amélioration pour les investisseurs qui sont amenés à renforcer leur intégration des facteurs ESG et à mettre à jour leurs politiques de durabilité.

⁹ Sustainable Finance Disclosure Regulation

¹⁰ Corporate Sustainability Reporting Directive

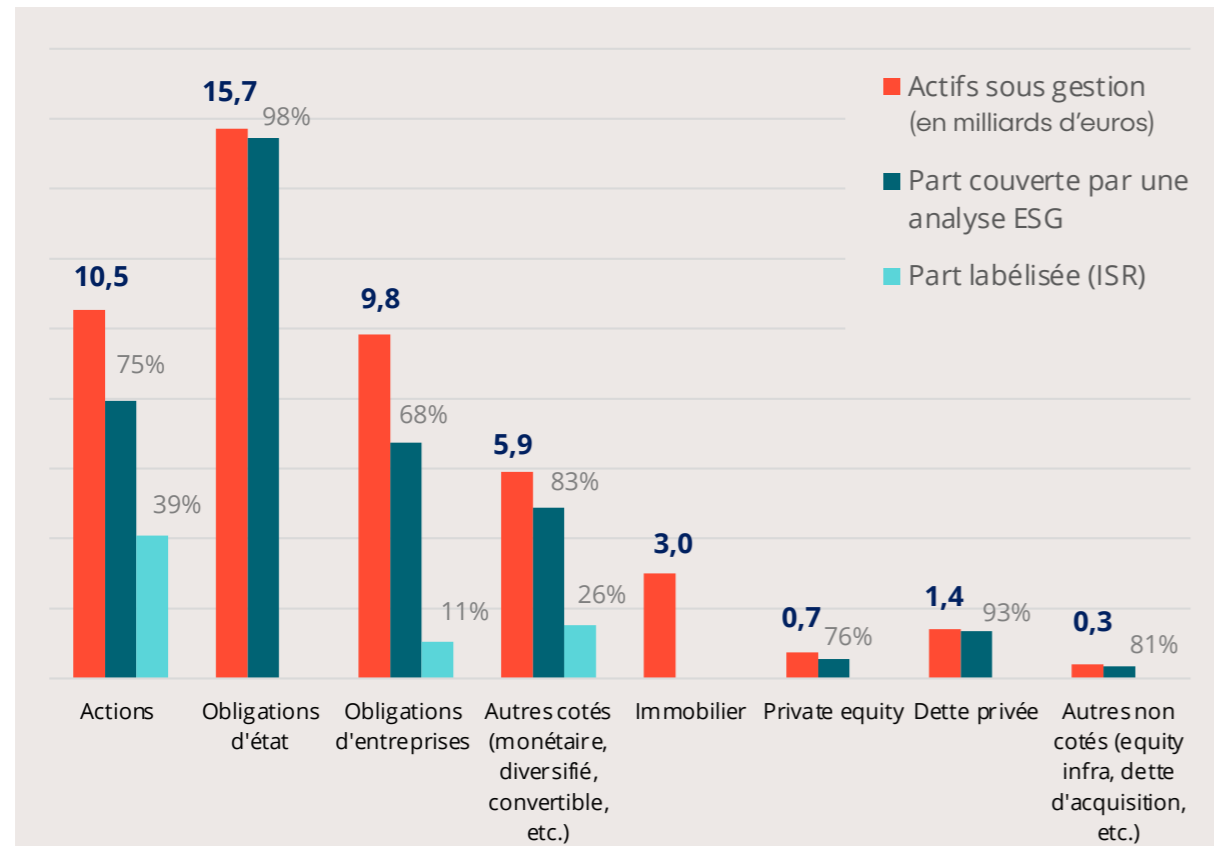
¹¹ Non-Financial Reporting Directive

¹² Déclaration de Performance Extra-Financière

1. L'intégration de l'analyse ESG à la politique d'investissement

a) L'analyse ESG par classe d'actifs

Figure 5 : Répartition du total des encours : 47,5 milliards d'euros



Actifs cotés : actions, obligations d'état et obligations d'entreprises

Les actifs cotés représentent 42 milliards d'euros d'encours sous gestion au 31/12/2021, et constituent la très grande majorité des encours du Groupe (88%). Ces actifs sont gérés principalement par La Banque Postale Asset Management (57% des actifs cotés) et par Sienna Gestion (23% des actifs cotés).

83% des actifs cotés sont couverts par une démarche ESG : pour ces actifs, l'analyse extra-financière est intégrée dans tout le processus d'investissement. Ce processus est articulé autour de trois piliers : exclusion, analyse ESG, et engagement.

Répartition par classes d'actifs des encours cotés (en milliards d'euros)

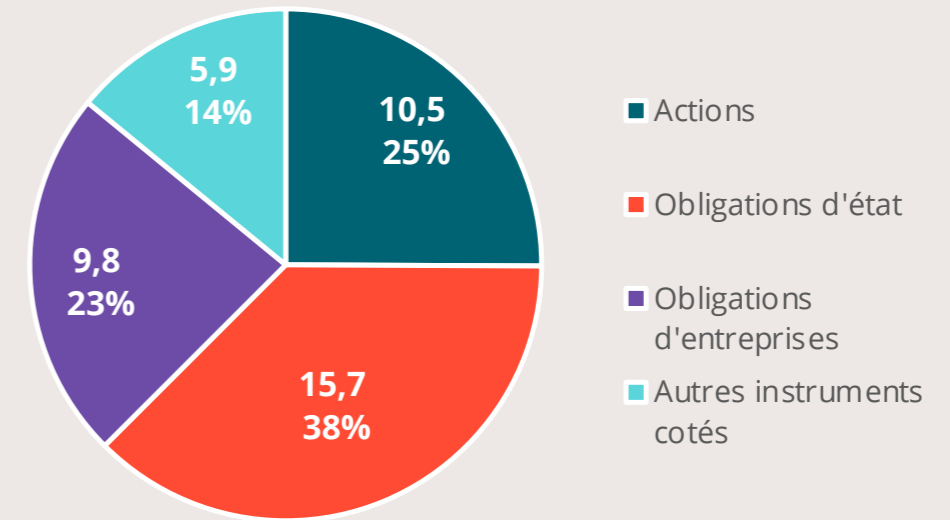
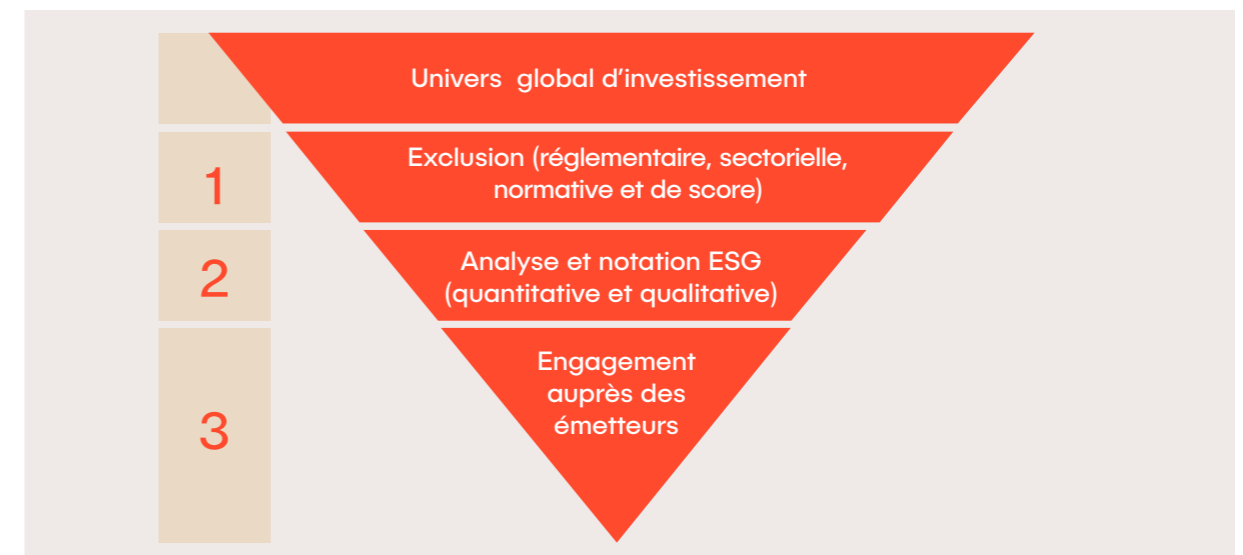


Figure 6 : Intégration de l'approche ESG dans le processus d'investissement



L'exclusion constitue le premier pilier du processus d'investissement ; elle permet d'effectuer une pré-sélection au sein de l'univers d'investissement de départ.

En 2021, les politiques d'exclusion des gérants se sont appliquées. À titre d'exemple, les quatre types d'exclusion suivantes ont couvert 57% des actifs cotés :

- Les exclusions réglementaires :
 - Armes controversées
 - Instruments spéculatifs sur matières premières agricoles
 - Exclusion de pays dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

- Les exclusions sectorielles
 - Charbon
 - Jeux d'argent
 - Tabac
 - Biodiversité / déforestation
- Les exclusions normatives
 - Exclusion des émetteurs soupçonnés de violation grave et/ou répétée des principes du Pacte Mondial
- Les exclusions de scores
 - Les émetteurs les moins bien avancés en matière ESG (20% des émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles)

Le deuxième pilier du processus d'investissement consiste en **la sélection des titres au sein de l'univers d'investissement** sur la base de l'analyse réalisée via les outils propriétaires des gérants.

Pour 57% des actifs cotés, l'analyse extra-financière résulte de la combinaison d'une analyse quantitative et qualitative.

La première étape consiste en l'agrégation des scores des agences de notation sur la base de critères sélectionnés tels que :

- Risques climatiques
- Prise en compte de la biodiversité et des écosystèmes maritimes
- Pollution et déchets
- Rémunération équitable
- Droits humains
- Pratiques responsables avec les fournisseurs, les clients, les communautés

La deuxième étape est une analyse qualitative approfondie par les gérants et analystes afin de faire un état des lieux des enjeux extra-financiers les plus matériels et de réaliser une analyse en interne pour les entreprises non couvertes par les agences de notation. Dans certains cas, une due diligence ESG plus approfondie peut être réalisée afin de finaliser la décision d'investissement.

Ces scores sont ensuite suivis tout au long de la période de détention et intégrés aux outils de reporting.

Conformément aux engagements décrits dans la politique générale ISR du groupe, des indicateurs spécifiques liés aux 4 thèmes majeurs choisis par le groupe (handicap, parité, environnement, biodiversité) doivent être suivis et pilotés dans le temps. Cette dynamique doit être mise en place et outillée dès 2022.

Couverture de la démarche ESG et du label ISR

Le détail de la couverture des 83% d'actifs cotés couverts par une démarche ESG et des 16% labélisés ISR est donné dans le tableau ci-dessous.

Obligations d'Etat	Actions cotées	Obligations d'entreprise	Autres actifs cotés (unités de compte, monétaire, fonds diversifiés, etc.)
15,7 Mds €	10,5 Mds €	9,8 Mds €	5,9 Mds €
98% de couverture ESG	75% de couverture ESG	68% de couverture ESG	83% de couverture ESG
0% labélisés ISR	39% labélisés ISR	11% labélisés ISR	26% labélisés ISR

Au 31/12/2021, plus des deux tiers des investissements réalisés pour chaque classe d'actifs sont couverts par la démarche ESG. Les obligations d'Etat sont presque entièrement couvertes.

Le processus de labélisation ISR est particulièrement avancé pour les actions dont presque la moitié est labélisée; cette progression va se poursuivre en 2022 pour l'ensemble des classes d'actifs, notamment les obligations pour lesquelles le processus est déjà engagé avec les mandataires sur plusieurs fonds.

En outre, sur le périmètre de l'épargne salariale du Groupe qui correspond à 6,2 milliards d'euros d'actifs, 861 millions d'euros (14%) sont labélisés Finansol¹³ et 3 milliards d'euros (48%) sont labélisés CIES¹⁴.

Classification SFDR des fonds cotés

Certaines dispositions du règlement SFDR sont entrées en vigueur depuis le 10 mars 2021 dont la définition de deux nouvelles classifications de produits présentant des caractéristiques extra-financières :

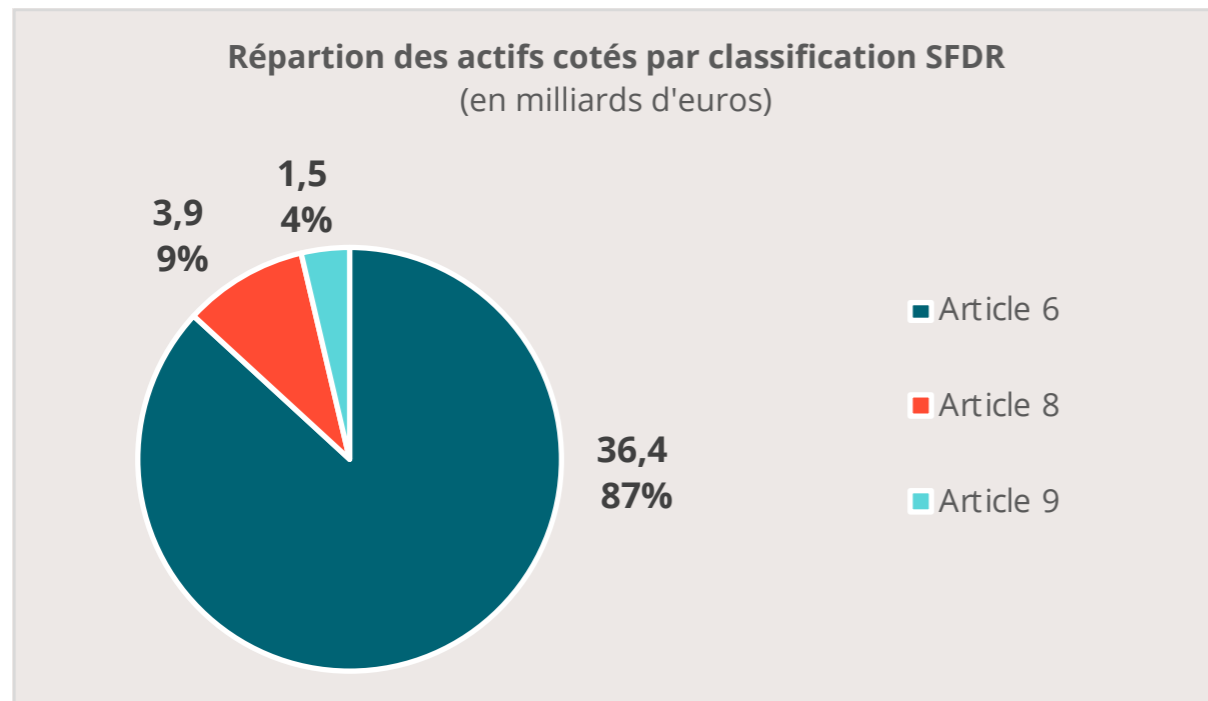
- Les fonds « article 8 » désignent les fonds mettant en avant des caractéristiques environnementales et/ou sociales;
- Les fonds « article 9 » désignent les fonds avec pour objectif l'investissement durable et/ou la réduction des émissions carbone.

L'ensemble des autres fonds sont par défaut classifiés « article 6 », c'est-à-dire sans objectif de durabilité.

¹³ Label français créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne.

¹⁴ Label qui garantit que les entreprises dans lesquelles est investie l'épargne des salariés se distinguent par une forte exigence sociale et environnementale

Figure 7 : Classification SFDR des actifs cotés



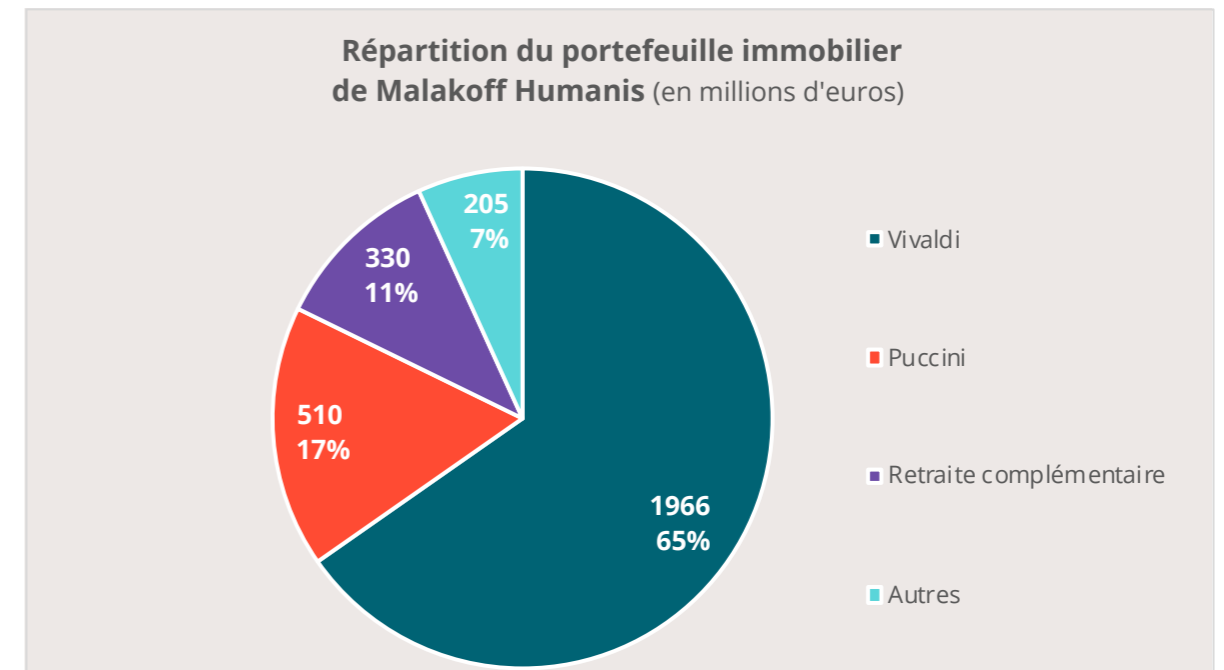
Au 31/12/2021, 13% des actifs cotés du Groupe étaient investis dans des fonds classifiés « article 8 » ou « article 9 », représentant un total de 5,5 milliards d'euros d'encours sous gestion. En effet, pour ce premier exercice de classification, **la majorité des fonds ont été classés « article 6 » par mesure de précaution et dans l'attente d'une formalisation adaptée permettant un classement en article 8**. 83% des actifs cotés étant couverts par une démarche ESG en 2021, la part de fonds classés « article 8 » est vouée à augmenter de façon significative dès l'année 2022.

Actifs réels : immobilier, private equity, dette privée et infrastructures

L'activité actifs réels est gérée par deux équipes de gestion distinctes, la première ayant la charge du portefeuille immobilier, la deuxième ayant la charge du portefeuille private equity, dette privée, et infrastructures.

Portefeuille immobilier

Le portefeuille immobilier de Malakoff Humanis représente 3,0 milliards d'euros d'encours sous gestion au 31/12/2021. Ce portefeuille est porté à 65% par l'OPPCI Vivaldi, composé à 91% de détention directe, et dont la politique ESG est en cours de formalisation dans le cadre du processus de labélisation ISR prévu d'ici la fin de l'année 2022.



Formalisation de la démarche ESG du portefeuille immobilier

La future politique ESG de l'OPPCI Vivaldi s'appuiera sur une grille standardisée de notation ESG et y intégrera dans la mesure du possible des critères propres à la stratégie de l'OPPCI Vivaldi. Dans ce cadre, les objectifs futurs de durabilité du fonds seront déterminés au regard des exigences du label ISR.

Au niveau du portefeuille immobilier, la démarche ESG est en cours d'harmonisation et est tributaire des politiques de ses mandataires de gestion sur la partie en gestion indirecte.

Au 31/12/2021, il n'est pas possible de consolider l'ensemble des données ESG par transposition et la part des encours couverts par une démarche ESG a donc été établie de manière conservatrice à 0% des encours du portefeuille immobilier.

Labélisation ISR du portefeuille immobilier

- Dans le cadre de la labélisation ISR du fonds Vivaldi, 20% des encours du fonds seront suivis selon quatre indicateurs principaux imposés par le label :
 - La performance énergétique des bâtiments ;
 - Les émissions de GES¹⁵ émises par les bâtiments ;
 - La gestion de la mobilité ou de la santé dans les bâtiments (accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap, disponibilité d'espaces de détente, etc.) ;
 - La gestion de la chaîne d'approvisionnement (gestion des déchets, etc.)
- Le suivi sera également réalisé selon quatre indicateurs secondaires qui sont en cours de sélection parmi la liste proposée par le label (incluant des critères tels que la résilience des bâtiments au changement climatique, la préservation de la biodiversité sur les sites, la sûreté des bâtiments, etc.).

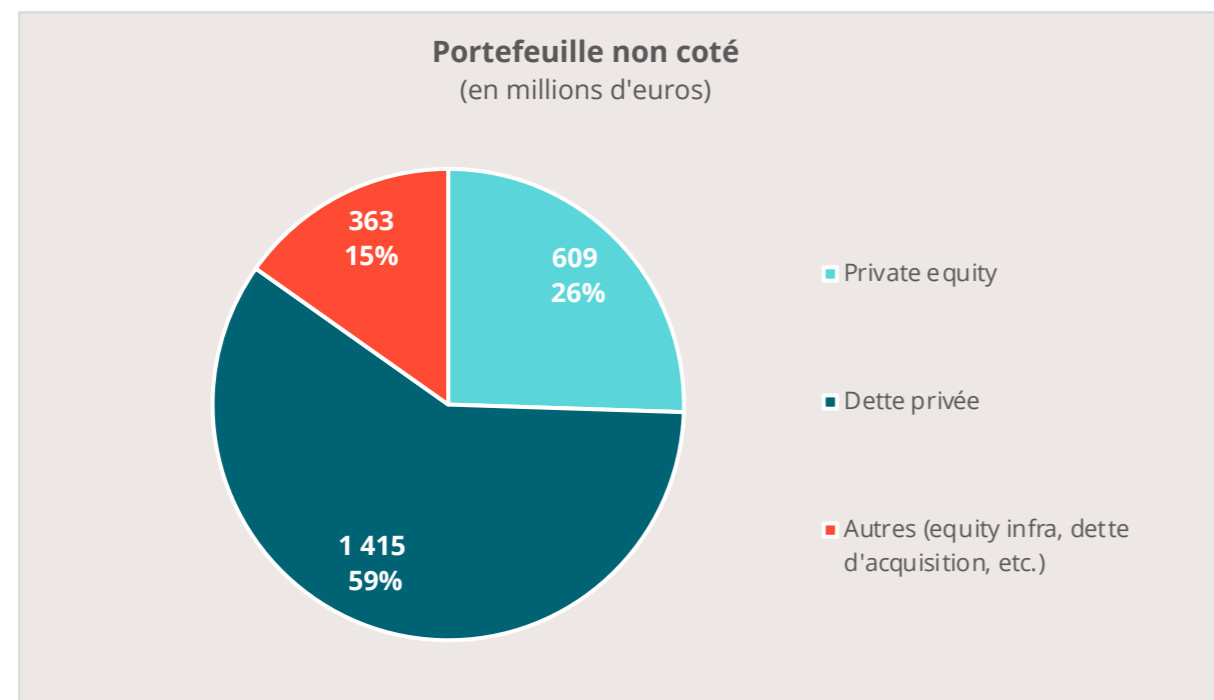
¹⁵ Gaz à effet de serre.

Afin de répondre aux exigences du label ISR ainsi que du décret tertiaire¹⁶, des audits techniques seront déployés pour l'ensemble des actifs afin de déterminer les axes d'amélioration des bâtiments et d'alimenter la base de données ESG. Cette base de données sera suivie dans le temps et donnera lieu à des plans d'actions pour améliorer les notes des bâtiments et pour évaluer leur potentiel d'impact positif.

Le processus de labélisation n'ayant pas été finalisé au terme de l'exercice 2021, la part des encours du portefeuille immobilier au 31/12/2021 couverts par un label, est par défaut de 0%.

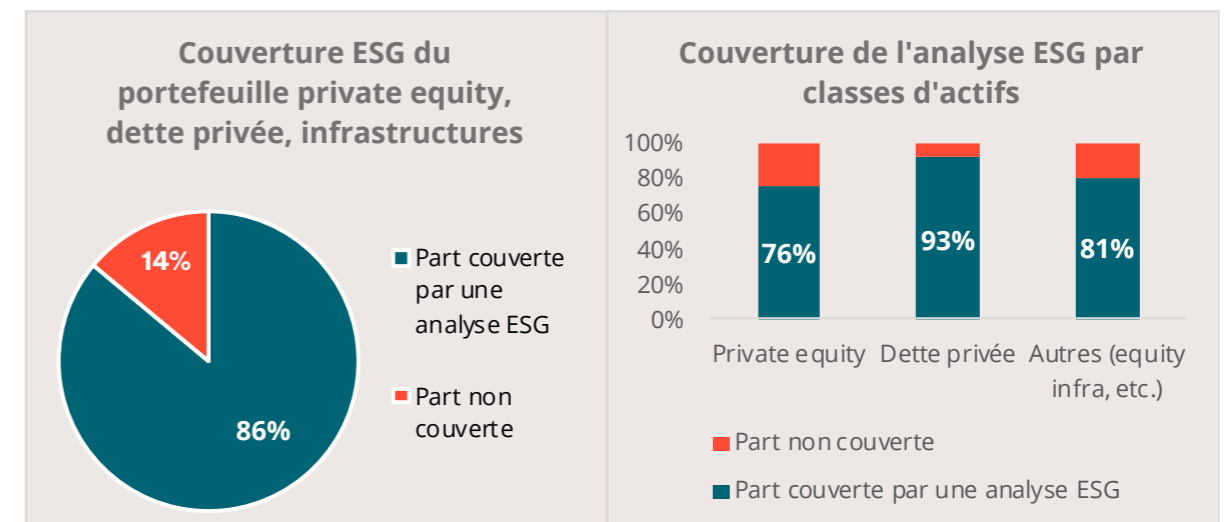
Portefeuille private equity, dette privée, et infrastructures

Le portefeuille d'investissement non coté (hors immobilier) de Malakoff Humanis représente 2,4 milliards d'euros sous gestion au 31/12/2021. La stratégie d'investissement repose essentiellement sur le financement d'entreprises européennes et de projets d'infrastructures via de la dette privée ou d'acquisition en capital.



La démarche ESG de l'activité sera harmonisée avec le reste des portefeuilles d'investissement de Malakoff Humanis en 2022. Au 31/12/2021, l'intégration de l'analyse extra-financière reposait principalement sur les politiques ESG de ses gérants. La plupart des mandataires de l'activité possèdent des stratégies d'investissement responsable robustes, et assurent une très bonne couverture ESG au portefeuille. Ainsi, près de 86% des actifs du portefeuille non coté (hors immobilier) sont couverts par une analyse ESG.

¹⁶ Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.



Approche ESG différenciée du portefeuille private equity, dette privée et infrastructures

Dans l'attente de la nouvelle politique d'investissement responsable du Groupe, l'activité private equity, dette privée et infrastructures a adopté une approche qualitative de sélection extra-financière. L'équipe de gestion réalise les arbitrages sur la base de la cohérence avec le projet d'investissement.

- Due diligence: la plupart des gérants de fonds (GP) intègrent une note sur l'état de leur démarche ESG dans le memorandum d'investissement;
- Suivi: les engagements ESG sont inclus via un article dédié dans les *side letters*.

À titre d'exemple, dans le cadre d'une due diligence pour la levée d'un nouveau fonds de private equity, un gérant de fonds s'engageait à poursuivre les objectifs suivants:

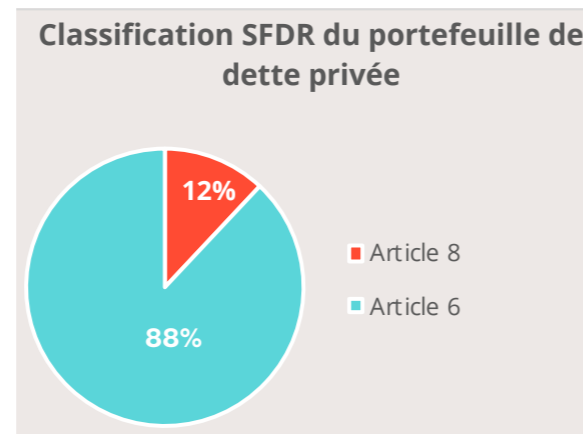
- Une conformité aux meilleures pratiques de la profession et à leur évolution;
- Une amélioration de la gouvernance dans les entreprises;
- La protection de l'environnement;
- Veille au respect des lois sociales dans les règles de fonctionnement des entreprises.

Pour cela, le gérant s'engageait notamment à réaliser des audits d'impact environnemental à chaque fois que l'activité de l'entreprise le justifierait ainsi que la mise en place de règles lors des discussions avec les managers en cas de manquement au respect des engagements extra-financiers pris (tels que le départ forcé des managers concernés).

Labélisation et classification SFDR des fonds private equity, dette privée et infrastructures

Un premier fonds « article 9 » à impact social axé sur les thématiques d'égalité hommes-femmes et du handicap a été commercialisé début 2022 en partenariat avec Sienna Gestion pour un objectif maximum final de 400 millions d'euros (voir Partie III. 3. b.).

Le processus de classification des fonds selon le règlement SFDR suit une tendance comparable. Au 31/12/2021, 12% des fonds de dette privée étaient classés « article 8 » au sens du règlement SFDR, correspondant à un montant de 176 millions d'euros investis. Pour ce premier exercice de classification, la majorité des fonds ont été classés « article 6 » par mesure de précaution.



Dans la lignée des objectifs d'augmentation sur 3 ans de 30% des montants d'investissements à impact positif, l'activité non cotée de Malakoff Humanis est également engagée dans le financement d'investissement à bénéfice environnemental et social. Au 31/12/2021, le portefeuille comptait 415 millions d'euros d'investissements à impact positif.

b) La consolidation des indicateurs ESG au niveau Groupe

Dans le cadre de la convergence de la politique d'investissement responsable, le Groupe a engagé l'agrégation de quatre indicateurs extra-financiers, afin de faire un bilan de l'avancée de ses portefeuilles sur les thèmes clés :

- Intensité carbone des entreprises sur les scopes 1 et 2
- Écart salarial entre les femmes et les hommes
- Mixité des Conseils d'administration et de surveillance
- Taux de travailleurs en situation de handicap

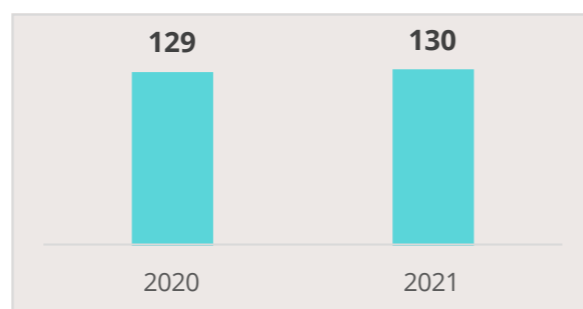
Au 31/12/2021, la couverture de ces quatre indicateurs est limitée aux actions cotées et obligations d'entreprises sur les périmètres assurance de personne et retraite complémentaire¹⁷. Des cibles doivent être définies pour chacun de ces quatre indicateurs, en cohérence avec les objectifs du Groupe (voir Partie I. 2. b.) et selon les estimations de faisabilité réalisées avec les mandataires de gestion.

La consolidation des données extra-financières sera par la suite réalisée via la notation systématique en cours d'implémentation, et en partenariat avec les fournisseurs de données extra-financières qui seront retenus.

Intensité carbone sur les scopes 1 et 2 en tonnes de CO2 par million d'euros investis

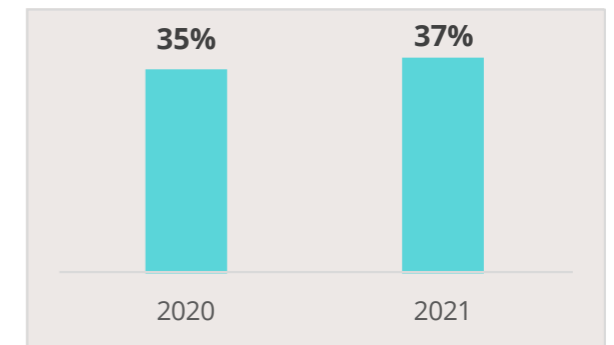
81% du périmètre éligible est couvert par cet indicateur en 2021, contre 82% en 2020.

En 2021, l'intensité carbone sur les scopes 1 et 2 est stable.



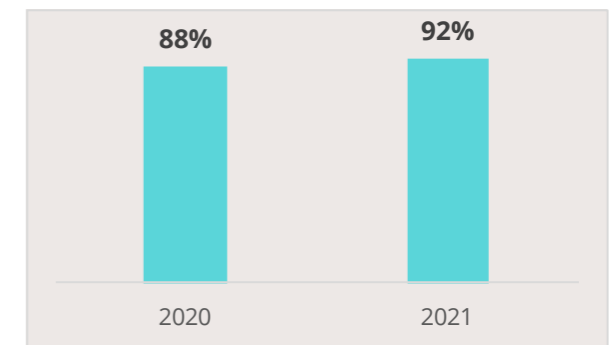
Part des femmes siégeant au Conseil d'administration ou de surveillance

76% du périmètre éligible est couvert par cet indicateur en 2021, contre 63% en 2020. Le nombre de femmes aux conseils d'administration ou de surveillance des émetteurs est en légère hausse en 2021, ce qui va dans le sens de la politique d'engagement du Groupe.



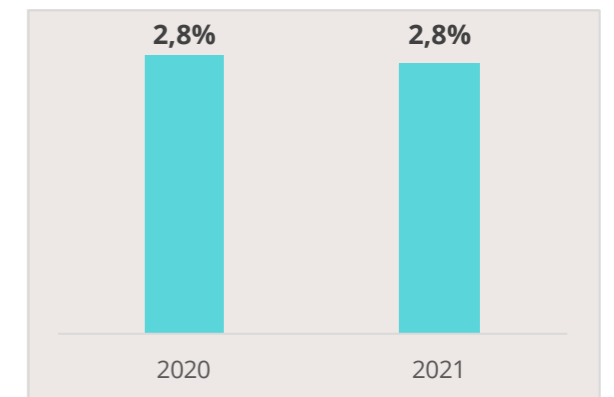
Écart salarial entre les femmes et les hommes

19% du périmètre éligible est couvert par cet indicateur en 2021, contre 16% en 2020. Le niveau de couverture doit être amélioré afin de lui conférer un caractère plus significatif.



Part des travailleurs en situation de handicap

28% du périmètre éligible est couvert par cet indicateur en 2021, contre 23% en 2020. La part des travailleurs en situation de handicap au sein des émetteurs en portefeuille est stable en 2021. Le Groupe porte l'ambition d'incarner ses engagements sur le handicap dans sa politique d'investissement. Bien qu'il s'agisse d'un indicateur difficile à faire progresser, Malakoff Humanis encourage ses gérants à suivre davantage cet indicateur au sein des émetteurs en portefeuille pour élargir sa couverture.

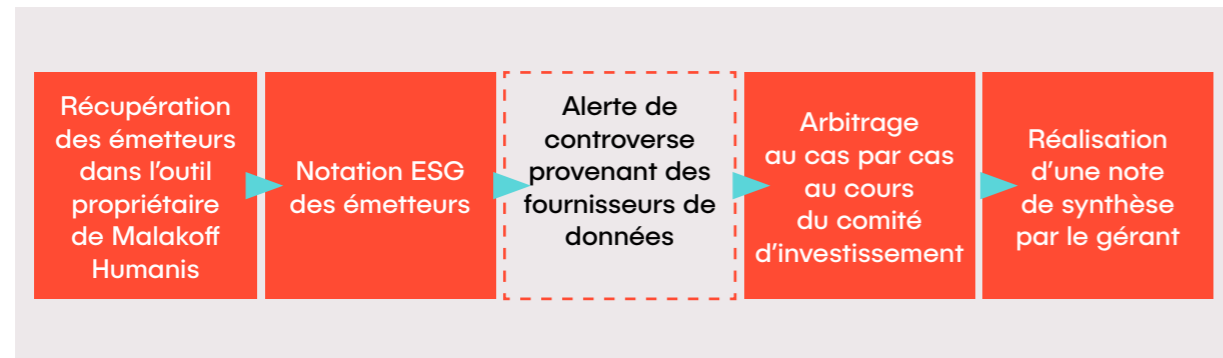


¹⁷ Hors affiliés autonomes

c) Le mécanisme de gestion des controverses

Le processus de gestion associé est décrit dans le schéma ci-dessous et permettra de suivre les controverses potentielles émanant des émetteurs en portefeuille.

Figure 8 : Suivi des controverses



2. Gestion des risques

a) La prise en compte des risques de durabilité

La mise en place d'une gestion des principaux risques en matière environnementale, sociale, et de qualité de gouvernance doit permettre au Groupe de prendre en compte l'impact financier lié à ces enjeux dans un futur proche. En tant que groupe d'assurance, ces types de risques, et notamment les risques climatiques, affectent à la fois l'actif et le passif de l'assureur.

Les risques liés au climat ne sont cependant pas de même nature pour l'actif et appellent une supervision différenciée. Le passif, soit l'activité d'assureur, est a priori moins concerné par les risques de transition (décrit dans la partie suivante) par rapport à l'actif du bilan, soit l'activité d'investisseur¹⁸.

En 2021, le Groupe a identifié les impacts potentiels suivants :

- Des impacts sur le risque de marché et le risque de contrepartie : une baisse des actifs financiers en lien avec une dégradation de la valeur des actifs et l'incapacité à atteindre le rendement financier attendu ;
- Des impacts sur les provisions associées à une augmentation de la fréquence et du coût des événements climatiques extrêmes y compris l'augmentation de la mortalité, du passage en invalidité, voire de l'assurabilité de certains risques ;
- Des impacts sur l'activité santé par une augmentation de certaines maladies ou pandémie pouvant entraîner une augmentation des frais de soins de santé mais également une mortalité additionnelle ;
- Des risques invisibles liés à l'environnement avec des effets différés sur la santé ou les arrêts de travail (de type pollution, nanoparticules, etc.), qui ne sont pas encore connus à ce stade.

¹⁸ Rapport ACRP-AMF, décembre 2021

Cartographie des risques de durabilité

Une première cartographie des risques opérationnels a été réalisée en 2021. Cette cartographie couvre les piliers G & S (gouvernance et social) en lien avec la santé et la sécurité au travail, les droits humains et les libertés fondamentales, qui sont historiquement les enjeux prioritaires pour Malakoff Humanis.

Une cartographie intégrant l'ensemble des risques de durabilité (notamment le pilier environnemental), ainsi que leur intégration dans les politiques de risques du Groupe seront présentées et validées fin 2022 pour l'année 2023.

Objectifs à court et moyen terme

L'intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité est un chantier en progression, aussi le Groupe s'est-il fixé les objectifs suivants pour 2022 :

Gouvernance :

- Conduire les actions d'information, et ensuite de formation, à destination des instances de gouvernance
- Présenter les décisions et actions prises en termes de durabilité dans les instances de gouvernance

Stratégie :

- Maîtriser la compréhension et les mécanismes des risques de durabilité et notamment ceux relatifs aux risques climatiques
- Identifier et mesurer les impacts sur les activités, les investissements et sur le plan d'affaires à plus long terme

Organisation :

- Préciser les rôles et responsabilités dans la mise en œuvre de la stratégie en matière de durabilité
- Former l'ensemble des collaborateurs concernés

Gestion des risques :

- Intégrer les risques de durabilité dans la cartographie des risques et dans les politiques de risques
- Faire évoluer le processus et les calculs ORSA (Besoin Global de Solvabilité notamment)
- Évaluer les impacts sur le portefeuille et les engagements

b) L'intégration progressive des risques climatiques

Les risques climatiques sont un facteur aggravant des types de risques existants ainsi qu'une catégorie à part entière de risques hautement matériels pour l'économie mondiale en raison de leur caractère systémique.

Au regard de ce constat, Malakoff Humanis est engagé dans une démarche d'intégration de ces risques climatiques qui va s'intensifier progressivement en 2022 avec notamment :

- L'élaboration d'une cartographie et d'une évaluation de la sensibilité des portefeuilles du Groupe aux risques physique et de transition¹⁹ ;
- La mise en place de la gouvernance des risques climatiques en tenant compte du guide des bonnes pratiques qui a été communiqué par l'ACPR en matière de stratégie, de gestion des risques, d'organisation de l'entreprise, et de communication.

¹⁹ Cette première étape ayant été réalisée début 2022, nous la détaillons dans le présent rapport au sein de la sous-partie suivante.

Le suivi des actions réalisées sera fait par la mise en place d'indicateurs qui sont en cours de validation et qui devraient concerner l'ensemble des parties prenantes.

Première étape de la prise en compte des risques climatiques au niveau Groupe

L'évaluation de la sensibilité aux risques climatiques physiques et de transition a été réalisée début 2022 sur un portefeuille consolidé comprenant les deux principaux mandats de gestion de Malakoff Humanis. Sur cet ensemble de 33,4 milliards d'euros d'encours représentant 80% des actifs cotés du Groupe, 22,2 milliards d'euros d'encours ont été couverts par l'analyse, soit 53% des actifs du Groupe.

Cette étude réalisée par Carbone4 Finance est le premier jalon de l'intégration de ce type de risques au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité.

Les risques physiques

Les risques physiques décrivent les impacts financiers potentiels résultant des phénomènes météorologiques extrêmes liés au changement climatique (hausse en intensité et en fréquence des catastrophes naturelles), ainsi que des modifications tendancielle du climat à long terme (modifications des températures moyennes et des précipitations, hausse du niveau des mers, variabilité météorologique extrême, etc.). Dans le cadre de l'étude réalisée, l'évaluation du portefeuille consolidé a consisté à examiner la vulnérabilité des actifs du portefeuille à ces phénomènes extrêmes et modifications tendancielle du climat.

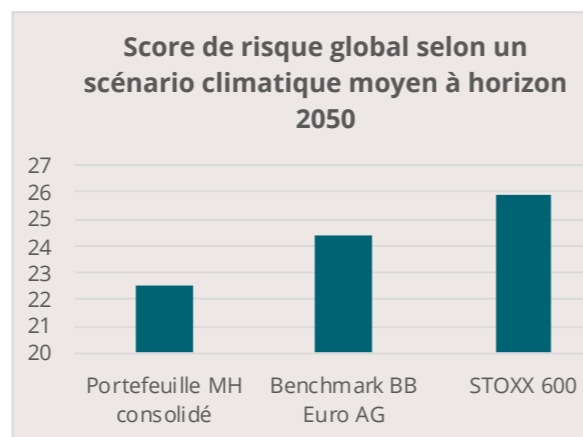
L'exposition et la vulnérabilité des actifs et du portefeuille sont traduites par un score de risque global (correspondant à une notation multirisques à l'horizon 2050, avec un scénario d'émission intermédiaire), de 1 à 99, 1 étant le plus faible, ainsi que par une analyse de sensibilité du score global selon trois scénarios et deux horizons temporels.

Cette analyse de l'exposition et de la vulnérabilité du portefeuille est complétée par une analyse de son empreinte environnementale en Partie III.1.b.

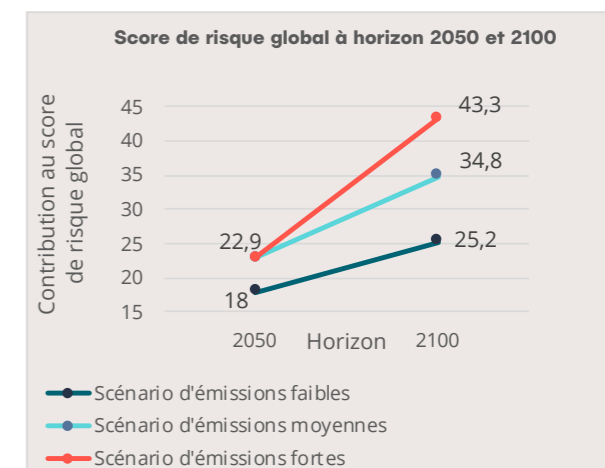
Méthodologie

- Deux horizons de temps sont considérés sur la base des projections du GIEC : milieu du siècle (2050), fin du siècle (2100) ;
- Trois scénarios sont envisagés, sur la base des modélisations du GIEC :
 - Scénario à faibles émissions, trajectoire inférieure à 3 °C en 2100, cohérent avec les scénarios RCP 4.5 et SRES B1 ;
 - Scénario d'émissions moyennes, trajectoire supérieure à 3 °C en 2100, conforme aux scénarios RCP 6.0 et SRES A1B ;
 - Scénario à fortes émissions, trajectoire supérieure à 4 °C en 2100, conforme aux scénarios RCP 8.5 et SRES A2.

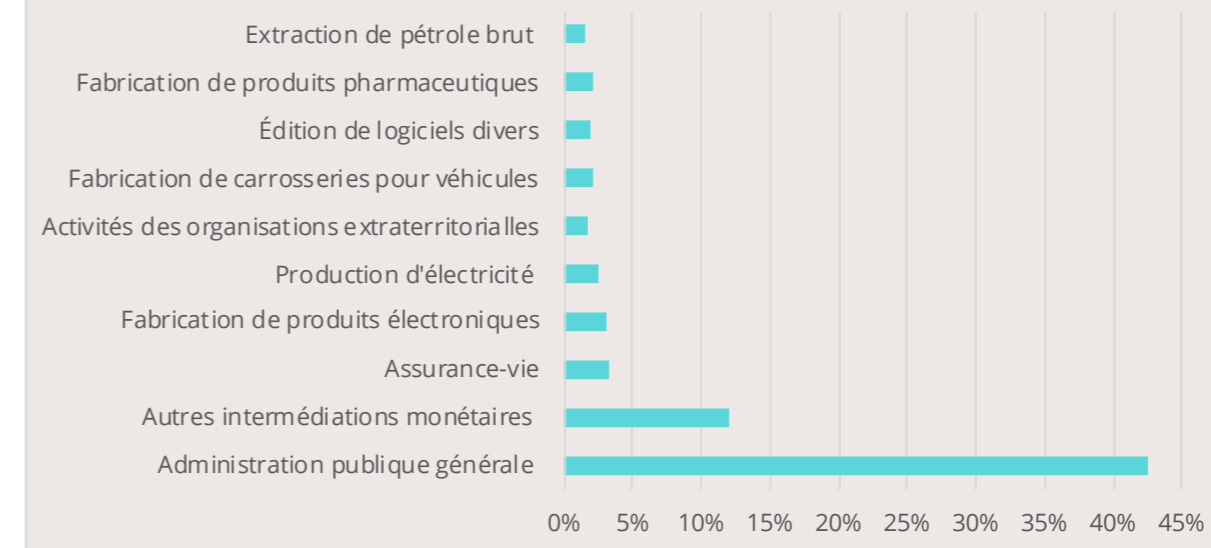
Le portefeuille consolidé obtient une note de risque globale légèrement inférieure à son benchmark pour un scénario d'émissions moyennes à horizon 2050.



Les scores de risque du portefeuille varient de façon significative selon le scénario envisagé, a fortiori à horizon 2100. Cette évolution est dépendante de la répartition sectorielle du portefeuille, certains secteurs étant plus ou moins sensibles à différents scénarios d'émissions. Les secteurs les plus contributifs au score de risque global du portefeuille sont représentés sur le graphique ci-dessous.



Top 10 des secteurs à forte contribution au sein du portefeuille consolidé (Pour un scénario moyen à horizon 2050)



Le secteur « Administration publique générale » qui correspond à des obligations souveraines, majoritairement émises par le Trésor français, représente environ 48% des investissements du portefeuille, et contribue à hauteur de 43% de la note de risque. Il se situe donc en dessous de la note de risque moyenne du portefeuille.

Le deuxième secteur le plus contributeur, « Autres intermédiations monétaires », qui correspond essentiellement au secteur bancaire, représente environ 12% des investissements et contribue à environ 12% de la note de risque. Il se situe donc au niveau du risque moyen du portefeuille.

Le secteur « Fabrication de produits électroniques » représente 2% des investissements et contribue à 3% à la note de risque moyenne du portefeuille. Il se situe donc au-dessus de la note de risque moyenne du portefeuille.

Les risques de transition

Les risques de transition désignent les impacts financiers liés au processus d'ajustement vers une économie bas-carbone. Ils peuvent être classés en quatre catégories :

- **Les risques politiques et légaux** sont caractérisés par une évolution des politiques publiques et de la législation qui entraînent une transformation nécessaire des modèles d'affaires (augmentation du prix du carbone, quotas d'émission, etc.);
- **Les risques technologiques** tiennent principalement à une substitution des produits existants par des produits moins carbonés;
- **Les risques de marché** correspondent aux fluctuations causées indirectement par le changement climatique, tels que l'augmentation du coût de certaines matières premières, une instabilité de long terme des marchés financiers causée par l'incertitude entourant les risques physiques, etc.;
- **Les risques de réputation** sont liés à des changements de préférences des consommateurs liés à la montée en puissance des questions relatives au changement climatique dans le débat public.

Les risques de transition du Groupe sont évalués par la méthodologie *Carbon Impact Analytics* via l'empreinte carbone et la contribution à la transition énergétique et écologique des entreprises publiques et privées (voir Partie III.1.b). En effet, plus une entreprise a une empreinte carbone importante, plus elle sera exposée à un risque de transition élevé.

3. Vers une politique d'engagement actionnarial plus active

Les assureurs doivent de plus en plus prendre en compte l'impact de long terme de leurs investissements en adoptant une stratégie d'engagement auprès des entreprises dans lesquelles ils investissent de telle sorte que leurs portefeuilles d'investissement reflètent les préférences environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de leurs clients dans leurs choix d'investissement.

Si la majeure partie de la gestion des valeurs mobilières est entièrement déléguée, le Groupe exige des sociétés de gestion déléguataires un dialogue régulier avec les sociétés et émetteurs sur les thématiques ESG, par une implication forte auprès des directions générales ou des directions financières, et une politique intense en matière de droits de vote.

Une fois la politique de vote publiée, le Groupe déploiera ses propres règles opérationnelles d'exercice des droits de vote qui seront transmises à ses déléguataires de fonds dédiés afin d'orienter les votes selon ses propres valeurs.

a) La politique de vote reposant sur trois piliers

Malakoff Humanis a engagé le projet d'une politique de vote ambitieuse, dans la continuité de la convergence de la politique d'investissement responsable, qui sera rendue opérationnelle courant 2022.

Des valeurs chères au Groupe sont associées en fonction des trois piliers Environnement, Social et Gouvernance. La politique de vote du Groupe Malakoff Humanis s'attache, au travers des règles opérationnelles qui en découlent, au respect de ces valeurs.

Figure 9 Les trois enjeux clés de la politique de vote de Malakoff Humanis



Élections au CA ou conseil de surveillance

Malakoff Humanis s'attache à garantir un taux minimal de diversité et de représentativité des salariés dans le Conseil d'administration ou de surveillance. Par ailleurs le Groupe est favorable à la mise en place de comités RSE dédiés et favorisera les candidats avec une stratégie climat ambitieuse, en particulier pour les secteurs pour lesquels la transition est un enjeu majeur.

Rémunération des dirigeants

Le Groupe Malakoff Humanis est favorable à ce que la rémunération variable prenne en compte des critères ESG. Il est donc attendu que des critères de performance ESG soient intégrés dans la politique de rémunération variable des mandataires sociaux dirigeants. Ces critères doivent être mesurables et faire l'objet d'objectifs à atteindre.

La rémunération doit être acceptable d'un point de vue social, son niveau et évolution ne doivent pas être sujets à des réactions d'opposition nuisible à l'image de l'entreprise et seront soumis à une analyse au regard du secteur et de la localisation des activités.

Malakoff Humanis est également favorable à l'actionnariat salarié.

Résolutions externes

En tant qu'investisseur responsable, Le Groupe Malakoff Humanis accorde une importance particulière au dialogue entre les actionnaires et les entreprises. Le dépôt de résolutions externes par les actionnaires témoigne de leur volonté d'élargir le débat au-delà des seuls points soumis à l'ordre du jour par la société. Les résolutions externes sont analysées au cas par cas à la lumière des principes définis ci-dessus, afin d'améliorer les pratiques des entreprises en matière de préservation de l'environnement, de progrès social, et de gouvernance.

Le Groupe est favorable aux résolutions relatives :

- À une demande de définition d'objectifs quantitatifs d'émissions maximales de gaz à effet de serre;
- À une demande de réduction de l'intensité carbone, en lien avec l'Accord de Paris;
- À une identification/atténuation des risques liés au changement climatique.

b) Le dialogue avec les gestionnaires de fonds

Dans le cadre de la démarche de convergence de la politique d'investissement responsable, un dialogue fréquent est entretenu avec les principaux mandataires de gestion afin d'assurer le suivi des principaux chantiers en cours et de fixer les objectifs futurs. Au cours des comités ISR mensuels réalisés avec La Banque Postale Asset Management et Sienna Gestion, Malakoff Humanis a par exemple mené en 2021, les chantiers suivants :

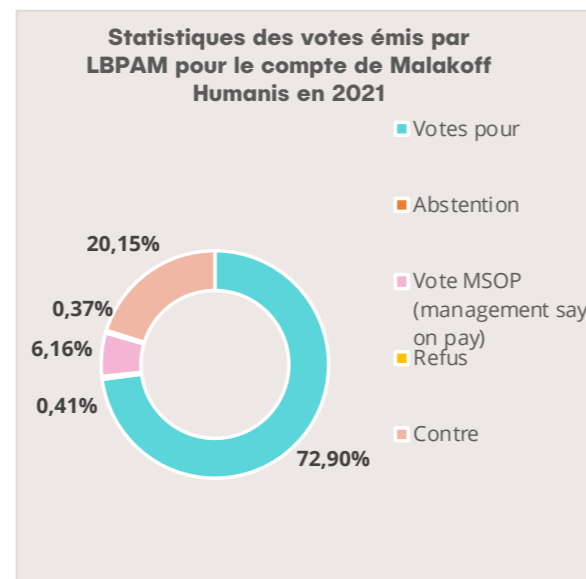
- Une analyse comparative des politiques de vote afin de statuer sur les directives à donner pour la représentation du Groupe par ses mandataires aux assemblées générales et pour définir sa propre politique de vote ;
 - Sur les 79 points de contrôles synthétisés par Sienna Gestion et Malakoff Humanis entre leurs deux politiques de vote, 21 points de divergence ont été identifiés pour arbitrage (le seuil de féminisation du Conseil d'administration ou de surveillance pour renouvellement du mandat d'un membre homme a été harmonisé) ;
- Un état des lieux des mandats qui peuvent être labélisés ISR ou classifiés « article 8 » ou « article 9 » du règlement SFDR et la déclinaison d'objectifs de labélisation et de classification associés ;
 - Début 2022, une première étude de La Banque Postale Asset Management montrait que la plupart de ses mandats Malakoff Humanis comportaient le minimum (30%) d'actifs éligibles pour être labélisés ISR ;
- La réalisation de comparatifs (*benchmarks*) afin d'estimer le potentiel de transition des portefeuilles au regard des indicateurs consolidés suivis par le Groupe (telle que l'intensité carbone moyenne sur les scopes 1 & 2) et décliner des objectifs chiffrés.

c) Les résultats des votes aux assemblées générales

Les mandataires de gestion de Malakoff Humanis ont la charge de représenter le Groupe aux assemblées générales des émetteurs en portefeuille. Les deux principaux mandataires La Banque Postale Asset Management et Sienna Gestion ont comptabilisé 9 761 propositions votées en assemblée générale en 2021.

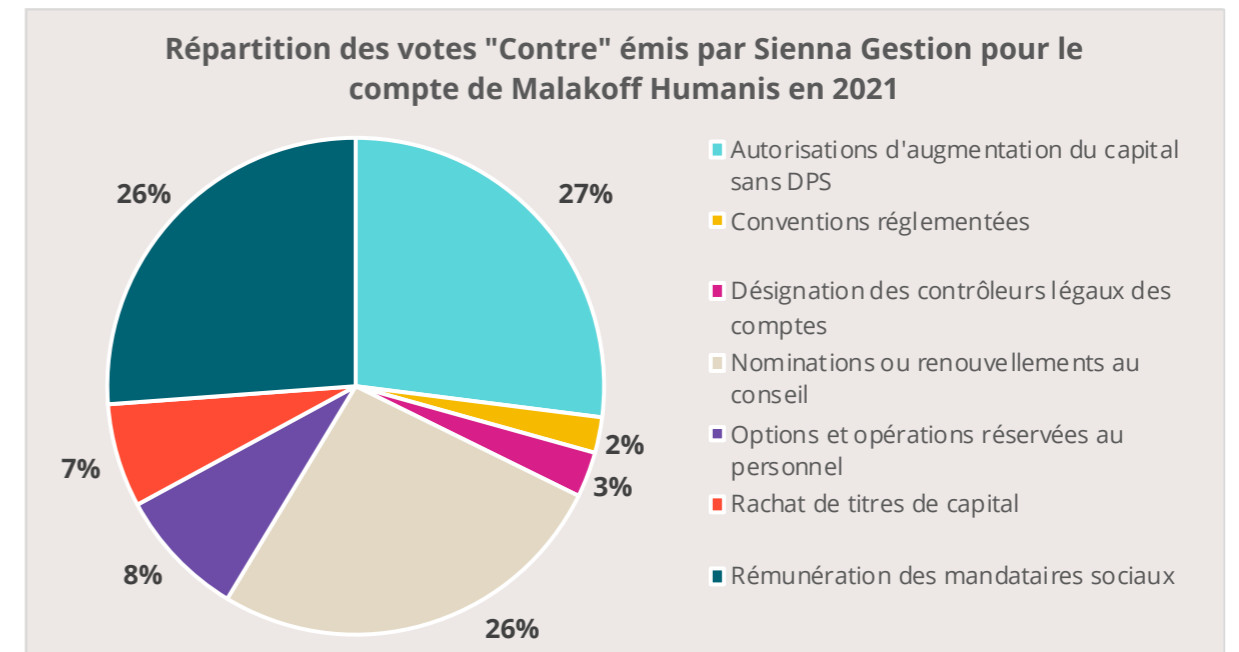
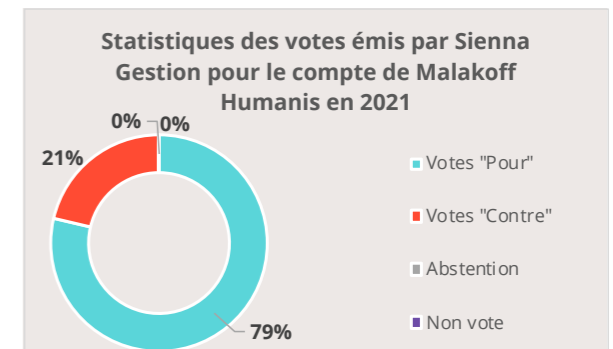
Votes de La Banque Postale Asset Management pour le compte de Malakoff Humanis

En 2021, La Banque Postale Asset Management a voté à 473 assemblées pour le compte de Malakoff Humanis, pour un total de 7 285 propositions, dont 364 assemblées (29%) avec au moins un vote « Contre » ou une « Abstention ».



Votes de Sienna Gestion pour Malakoff Humanis

En 2021, Sienna Gestion a voté 2 476 propositions pour le compte de Malakoff Humanis, dont 526 votes « Contre » (21%).



Dans le contexte de crise sanitaire, les votes « Contre » se sont concentrés sur la rémunération des mandataires sociaux, les autorisations d'augmentation du capital, ainsi que la nomination ou le renouvellement de membres du Conseil.

Partie III. Organiser la transition des portefeuilles financiers vers les actifs durables

Le dernier rapport du GIEC²⁰, publié en février 2022, rappelle le constat de la communauté scientifique : le changement climatique est une menace pour l'humanité et la planète. Les risques liés au changement climatique apparaissent plus rapidement qu'anticipé, et de manière plus sévère. La quasi-totalité des scénarios prospectifs utilisés par le GIEC prévoient le dépassement du seuil des 1,5 °C de réchauffement planétaire entre 2021 et 2040.

Au regard de ces constats, Malakoff Humanis s'engage à être aligné sur l'accord de Paris sur ses portefeuilles d'investissement d'ici à 2040.

1. Réduire l'empreinte carbone

a) Le plan de décarbonation du Groupe

Afin d'être aligné sur l'Accord de Paris sur le Climat²¹ d'ici 2040 et de réduire l'empreinte carbone du Groupe de 50% d'ici 2030, Malakoff Humanis doit, dans un premier temps, avoir une estimation précise de l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'investissement.

Une fois mesurées les émissions absolues de gaz à effet de serre induites, plusieurs indicateurs spécifiques permettent de les mettre en perspective. Début 2022, le fournisseur de données climatiques *Carbon4 Finance* a été engagé pour réaliser une analyse d'un portefeuille consolidé des deux principaux mandats d'actifs cotés sur la base de plusieurs de ces indicateurs :

- La température d'alignement du portefeuille, exprimée en degré Celsius ;
- L'intensité carbone du portefeuille, exprimée en émissions de CO₂ par millions d'euros investis ;
- La note globale agrégée (CIA) pour mesurer l'exposition au risque de transition.

Sous réserve des changements méthodologiques qui pourraient survenir dans les prochaines années, ces indicateurs seront suivis dans le temps afin d'être pleinement intégrés à la stratégie d'investissement responsable du Groupe.

Par ailleurs, une analyse consolidée sur l'un des principaux mandats de gestion, représentant 57% des actifs cotés, a permis d'établir que 11% de cet échantillon étaient couverts par un objectif d'alignement SBTi²² au 31/12/2021.

²⁰ GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat. C'est un organisme rattaché à l'Organisation des Nations Unies, nommant des experts du climat chargés de dresser un état des connaissances scientifiques sur les changements climatiques.

²¹ Ce qui correspond à limiter le réchauffement de la planète à bien moins de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels (1850) et poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5 °C.

²² La *Science-Based Targets Initiative (SBTi)* fournit aux entreprises et aux institutions financières une orientation clairement définie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les objectifs sont considérés comme « science-based » s'ils correspondent à ce que la science climatique la plus récente juge nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

b) La mesure de la performance climatique des portefeuilles

Méthodologie générale de l'étude

L'analyse a été réalisée sur un périmètre consolidé de 33 milliards d'euros (70% du total des actifs du Groupe, 80% des actifs cotés) et a permis de couvrir 22,2 milliards d'euros (47% du total, 53% des actifs cotés) selon la méthodologie « Carbon Impact Analytics »²³ de *Carbon4 Finance*. Cette méthodologie inclut les éléments suivants :

- L'ensemble de la chaîne de valeur est analysé, soit couverture des scope 1, 2 et 3 ;
- L'analyse est réalisée selon une approche ascendante qui permet d'intégrer une analyse qualitative des résultats obtenus ;
- L'évaluation des émissions économisées, qui permet une analyse plus granulaire de l'empreinte carbone, et prend en compte :
 - Les émissions évitées (comparées avec un scénario de référence type AIE²⁴ 2 °C)
 - Les émissions réduites (basées sur l'efficacité du processus sur une longue période)
- L'analyse inclut également une dimension prospective qui permet de comparer la trajectoire des actifs aux scénarios 2 °C et aux références sectorielles.

Limites de la méthodologie

L'analyse est réalisée sur la partie « actifs d'entreprises » et « actifs souverains » séparément. Les double-comptes sont retraités et les ratios d'intensité sont ensuite calculés pour chaque ligne du portefeuille avant d'être agrégés. La méthodologie donne des informations sur l'alignement du portefeuille selon un scénario 2 °C basé sur une échelle de notes globales moyennes des constituants sous-jacents.

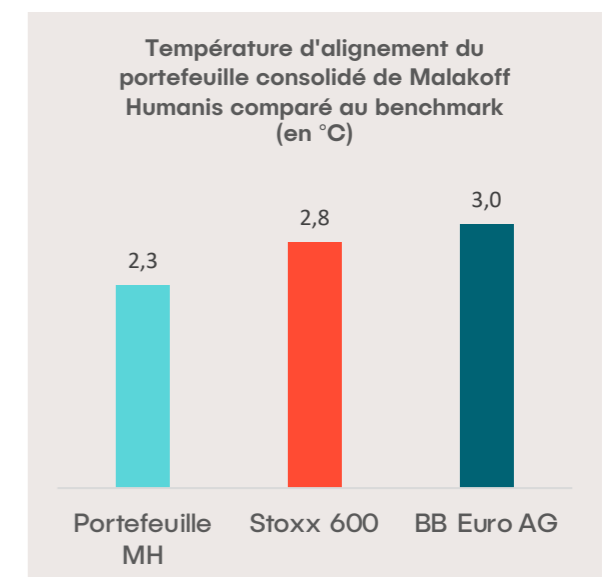
Température d'alignement du portefeuille consolidé de Malakoff Humanis

Définition

L'alignement du portefeuille décrit la température théorique qui serait atteinte d'ici la fin du siècle selon un scénario climatique spécifique impliquant que l'ensemble de l'économie suive la même trajectoire que le portefeuille.

L'évaluation de la trajectoire du portefeuille consolidé de Malakoff Humanis effectuée début 2022 sur la base des encours au 31/12/2021 a abouti à une température théorique de 2,3 °C, nettement meilleure que la trajectoire de son benchmark, comme représenté dans la figure ci-contre.

Le rapport fait ressortir une température de 2,4 °C pour l'ensemble du portefeuille entreprises (tirée vers le bas par le secteur des *Utilities*²⁵), tandis que celle des titres souverains est plus faible, à 2,2 °C.



²³ <https://www.carbon4finance.com/our-latest-carbon-impact-analytics-methodological-guide2>

²⁴ Scénarios de l'Agence Internationale de l'Énergie

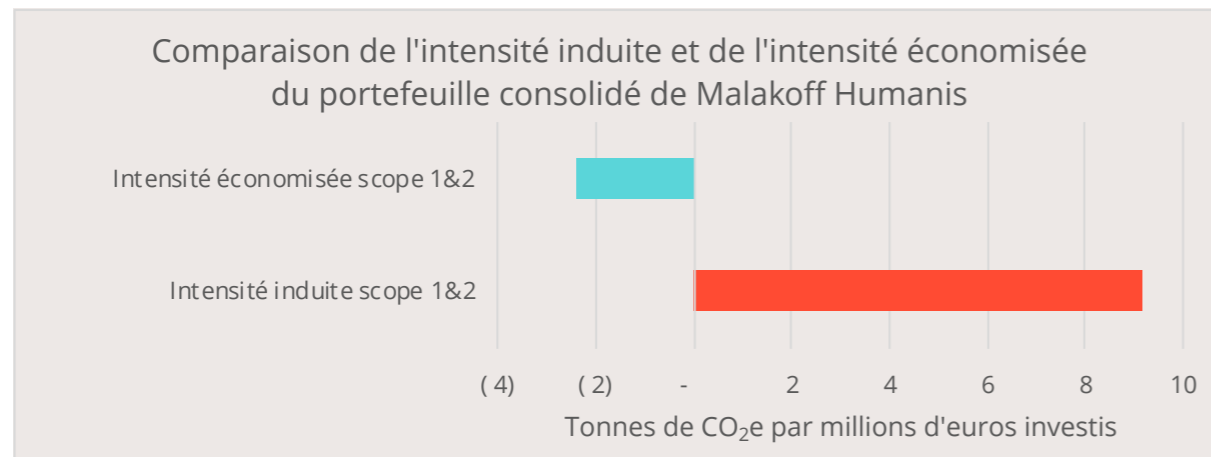
²⁵ Producteurs et/ou distributeurs d'eau, de gaz ou d'électricité, gestionnaires de déchets, etc.

Mesure de l'intensité carbone du portefeuille consolidé (scope 1 et 2) comparée à l'intensité économisée (scope 1 et 2)

Définition.

L'intensité carbone d'un portefeuille est le rapport des émissions de CO₂ (ici exprimées en tonnes de CO₂ équivalent) aux actifs en portefeuille (ici exprimées en millions d'euros investis).

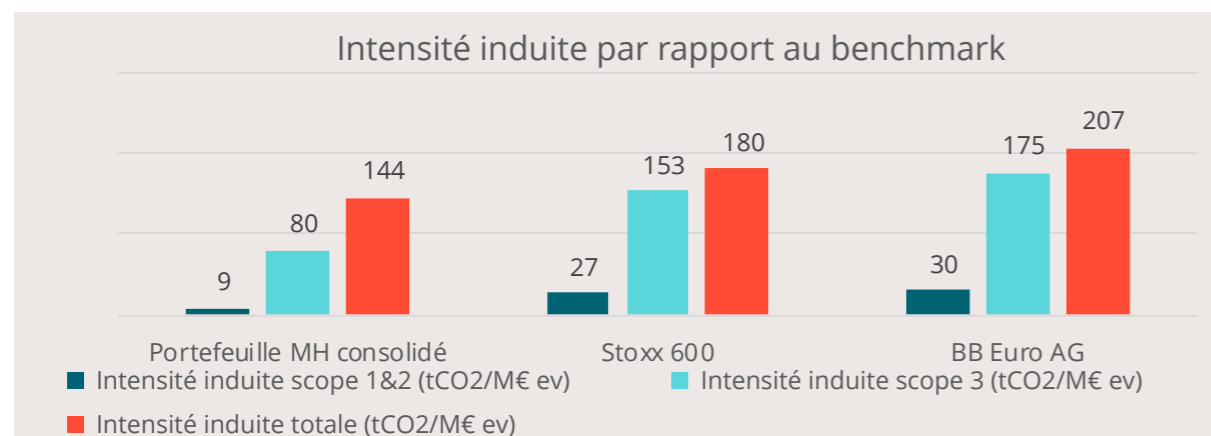
La figure ci-dessous illustre le rapport entre l'intensité carbone des émissions **économisées** et l'intensité carbone des émissions **induites** par le portefeuille. En comparaison avec un scénario de référence 2 °C de l'AIE, 26% des émissions de CO₂ du portefeuille consolidé sur les scopes 1 et 2 ont été « économisées » selon la méthodologie CIA.



Les secteurs d'activité les plus intenses en carbone sont les secteurs *Energy* et *Utilities*, tandis que le secteur *Industrials* est celui le plus contributeur à l'intensité induite globale du portefeuille. Du côté de l'intensité économisée, les secteurs les plus porteurs sont les secteurs *Energy* et surtout *Utilities*.

Mesure de l'intensité carbone induite du portefeuille consolidé de Malakoff Humanis sur les scope 1, 2, et 3 et comparaison par rapport au benchmark

Les émissions induites du portefeuille consolidé sur les scope 1, 2, et 3 affichent une intensité carbone de 144 tonnes de CO₂ par million d'euros investi, un résultat en dessous du benchmark comme l'illustre le graphique ci-dessous :



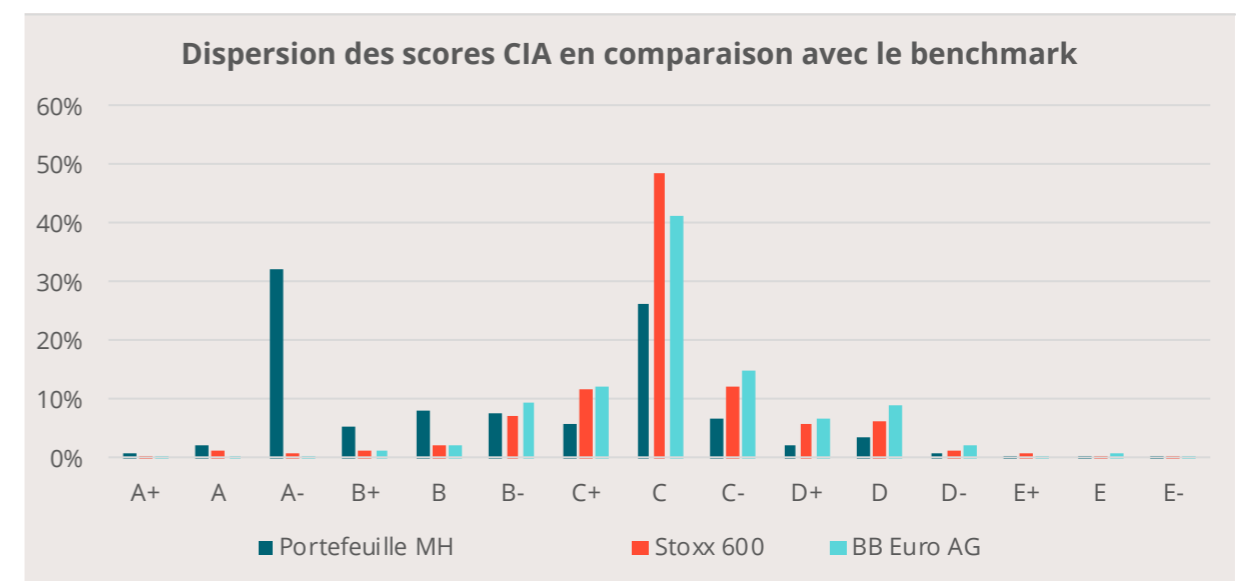
Cette bonne performance par rapport au benchmark est en partie due à une meilleure sélection des entreprises au sein des différents secteurs d'activité, à une exposition globale à des secteurs moins carbonés ainsi qu'à une part importante d'obligations souveraines françaises dans le portefeuille.

Dispersion du score CIA du portefeuille consolidé par rapport au benchmark

Méthodologie - Calcul au niveau du portefeuille consolidé (A+ à E-)

La note globale calculée est une synthèse de tous les indicateurs et permet d'évaluer la contribution globale d'un actif à la transition.

Le graphique ci-dessous met en valeur la large représentation du portefeuille consolidé sur les notes allant de A+ à C, ce qui positionne Malakoff Humanis au-dessus du benchmark, concentré autour des scores allant de B- à D-.

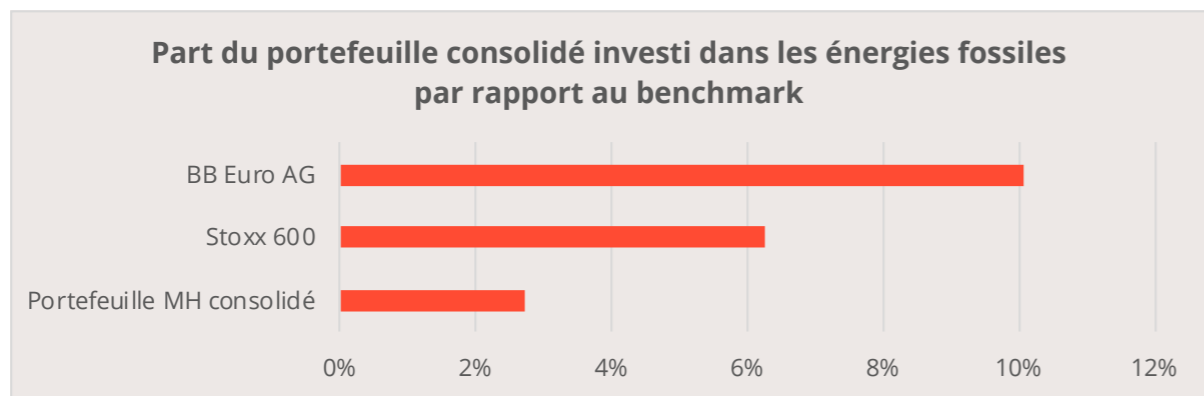


On remarque notamment une surreprésentation des scores A- et C pour le portefeuille MH. Dans le détail, le score A- est majoritairement composé d'obligations souveraines, tandis que les meilleurs scores (A+ et A) sont principalement des acteurs financiers et des acteurs du secteur de l'industrie lourde. La composition du portefeuille sur le seul périmètre des entreprises se compare favorablement aux indices de référence examinés.

Investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Dans le cadre de l'étude réalisée par *Carbon4 Finance*, la part des investissements dans le secteur des énergies fossiles a été mesurée à 2,7 % de l'échantillon du portefeuille consolidé de 22 milliards d'euros. Cette exposition, largement inférieure au benchmark comme l'illustre le graphique ci-dessous, témoigne d'une stratégie d'allocation sectorielle qui se prémunit progressivement des « actifs échoués »²⁶ ainsi que d'une part importante d'obligations souveraines françaises dans le portefeuille.

²⁶ Les termes « actifs échoués », ou « *stranded assets* » désignent des actifs qui font l'objet d'une dévaluation principalement liée à des changements importants et soudains en matière de législation, de contraintes environnementales ou d'innovations technologiques.



Comme c'est le cas pour la mesure de l'éligibilité à la Taxonomie détaillée plus loin, la mesure de l'investissement dans le secteur des énergies fossiles couvrira l'ensemble du périmètre Groupe une fois la convergence de la politique d'investissement responsable finalisée. Au 31/12/2021, la remontée de données par transparence depuis les portefeuilles des gérants ne permet pas d'obtenir le degré de détail nécessaire à sa mesure, par un procédé ascendant.

La part des investissements dans le secteur des énergies fossiles est cependant estimée comme très faible au niveau Groupe, et ne devrait pas augmenter significativement lorsque l'ensemble du périmètre sera couvert les années suivantes.

2. Appréhender les impacts biodiversité

a) La prise en compte croissante de la biodiversité

Malakoff Humanis a un impact important sur la biodiversité, principalement via ses portefeuilles d'investissement. En retour, ses activités sont dépendantes des services écosystémiques pour leur bon fonctionnement et leur pérennité dans le temps.

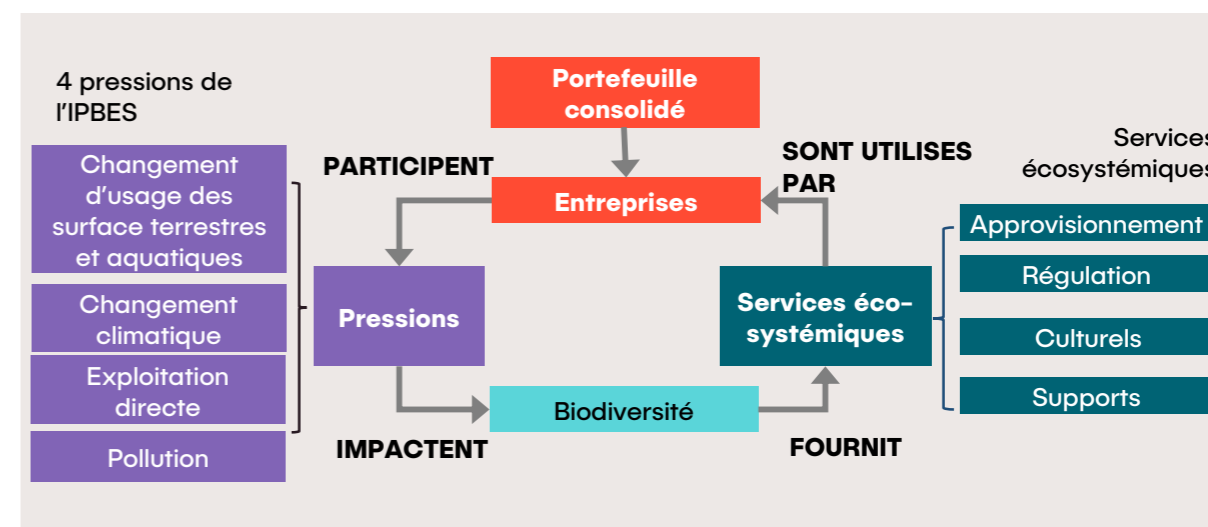
Une littérature scientifique de plus en plus importante²⁷, provenant de l'IPBES²⁸ en particulier, alerte sur l'effondrement de la biodiversité mondiale et sur les risques associés pour l'économie mondiale. Les différentes études mettent en exergue les liens étroits de dépendance qui lient les activités économiques à l'état de la biodiversité.

²⁷ Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services, IPBES

²⁸ Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services : organisme de l'ONU semblable au GIEC mais spécialisé sur les enjeux biodiversité

Le schéma ci-dessous illustre ces liens de dépendance.

Figure 10: Illustration des pressions et services éco-systémiques liant les activités économiques et la biodiversité



Lecture du schéma: un investisseur finançant les entreprises, contribue à travers elles à exercer des pressions (bloc de gauche, couleur marron) impactant la biodiversité, qui a son tour fournit des services écosystémiques utilisés par les entreprises dans leurs activités. Les liens de dépendance avec la biodiversité sont d'autant plus élevés que les pressions sur la biodiversité tendent à réduire les services écosystémiques qu'elle rend aux entreprises et donc aux investisseurs.

Description des quatre pressions sur la biodiversité, référencées par l'IPBES

- **Changement d'usage des surfaces terrestres et aquatiques**
Le changement d'usage des surfaces a une influence majeure sur les habitats. Ces changements incluent la conversion des surfaces (par exemple, d'une forêt vers une surface cultivée), un changement dans la gestion d'un écosystème, ou bien des changements dans la configuration spatiale d'un paysage.
- **Changement climatique**
Les variations de température et les évolutions dans la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques affectent le fonctionnement des écosystèmes et sont la cause de la migration d'espèces et d'écosystèmes entiers.
- **Pollution**
La pollution est un facteur important de perte pour la biodiversité des écosystèmes, tout biome confondu – avec des impacts particulièrement dévastateurs sur les milieux d'eau douce et maritimes.
- **Exploitation directe**
Les humains ont toujours exploité la nature pour leur subsistance, causant des pertes de biodiversité et des extinctions. Néanmoins, ce phénomène s'est fortement accéléré sur le dernier siècle. Les espèces les plus touchées par la surexploitation sont les poissons, les invertébrés, les arbres et les espèces nécessaires à l'élaboration de produits médicinaux, ou destinés au commerce.

b) Les travaux en cours de calcul de l’empreinte biodiversité

L’atténuation et l’adaptation au changement climatique d’une part, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes d’autre part, sont interconnectées ; c’est ce qu’illustrent les directions prises par les réglementations européenne et française (Article 29) en la matière. C’est pourquoi Malakoff Humanis s’est engagé dans la mesure de son impact sur la biodiversité en même temps que la mesure globale de son impact sur le climat.

Dans ce cadre, Carbon4Finance a également été sollicité pour mener l’étude sur nos portefeuilles.

Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité^{29, 30}

Cette étape de mesure est le premier jalon posé par le Groupe pour la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité. Elle permet de disposer des données nécessaires à l’élaboration d’une stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité qui sera déclinée prochainement, dans une démarche d’amélioration continue engageant le Groupe.

Mesure de l’impact par compartiment en MSA. km² et comparaison au benchmark

Méthodologie

L’empreinte biodiversité prend en compte deux dimensions :

- La temporalité : le GBSTM distingue les impacts « statiques » (impacts cumulés négatifs au départ de l’exercice d’évaluation) et les impacts « dynamiques » (ayant lieu au cours de l’exercice) ;
- Le domaine de la biodiversité évaluée, le GBSTM distingue également les impacts sur la biodiversité terrestre et ceux sur la biodiversité aquatique (eau douce uniquement).

L’empreinte MSA.km²³¹ permet d’exprimer une perte de biodiversité sur une surface donnée. 1 MSA.km² équivaut à la dégradation complète et/ou la destruction de 1 km² d’écosystème vierge – le passage d’une MSA de 100% à un MSA de 0% sur 1 km².

Empreinte MSA. km ²		
	Dynamique	Statique
Aquatique	2	196
Terrestre	80	4 627

Le portefeuille consolidé de 22 milliards d’euros a contribué à la perte annuelle de biodiversité terrestre et aquatique équivalente à l’artificialisation de 82 km² d’espaces naturels qui correspond à l’équivalent de 33% de la forêt de Fontainebleau.

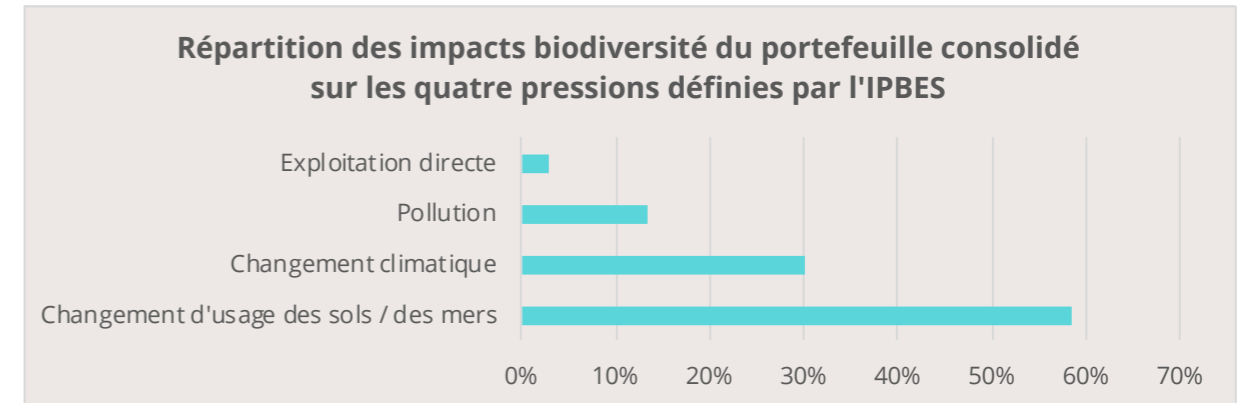
²⁹ Tels que définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

³⁰ Les résultats s’appuient sur le Global Biodiversity Score (<https://www.mission-economie-biodiversite.com/publication/global-biodiversity-score-establishing-an-ecosystem-of-stakeholders-to-measure-the-biodiversity-performance-of-human-activities-2021-update>)

³¹ Les résultats des évaluations menées avec le GBS sont exprimés en MSA.km² unité de mesure dans laquelle la MSA est l’abondance moyenne des espèces, une mesure exprimée en pourcentage et caractérisant l’état des écosystèmes. Les valeurs de la MSA varient de 0 % à 100 %, où 100 % représentent un écosystème vierge ou intact.

Répartition par pression IPBES du score global

Le graphique ci-dessous illustre la répartition de l’impact sur la biodiversité, exprimé en %, par type de pression sur la biodiversité, telle que décrite dans l’encadré plus haut.



Parmi les quatre pressions sur la biodiversité identifiées par l’IPBES, trois sont principalement impactées par le portefeuille consolidé de 22 milliards d’euros : le changement d’usage des sols et des espaces aquatiques (58% de l’impact), le changement climatique (30%) ainsi que la pollution des milieux (12%).

3. Développer une offre de produits à impact positif

Dans le cadre de son objectif d’augmentation de son offre d’investissement à impact positif de 30% sur 3 ans, Malakoff Humanis s’engage à augmenter ses financements mais également à structurer une offre de produits thématiques en interne. Première étape de cette transition, le Groupe est à l’initiative de la commercialisation, dès 2022, d’un premier fonds « article 9 » à impact social en partenariat avec Sienna Investment Managers. En parallèle, le Groupe développe également son offre d’épargne socialement responsable.

a) Mobiliser l’épargne salariale

Epsens est la société commercialisant les solutions d’épargne salariale du Groupe Malakoff Humanis (Participation, Intéressement, PEE, PERCO et PER collectif). Elle accompagne les clients du Groupe dans les mutations économiques et leur propose des solutions innovantes et adaptées à leurs enjeux.

En 2020, Epsens a notamment étoffé sa gamme thématique et engagée en lançant Epsens Transition Climat, un fonds à impact environnemental, investi dans trois types d’activités vertes :

- La génération d’énergie renouvelable (panneaux solaires, éoliens, hydraulique, biocarburants...);
- Le transport et le stockage de l’énergie (réseaux intelligents, hydrogène vert, batteries...);
- L’efficacité énergétique (véhicules électriques, isolation thermique, technologies de recyclage...).

Epsens fut la première société d’épargne salariale engagée à proposer à ses clients, salariés et entreprises, d’épargner pour la transition énergétique ou encore l’économie régionale sur le principe du circuit court (l’argent épargné localement est donc réinvesti localement).

En outre, comme détaillé dans la partie II, plus de la moitié des actifs dans lesquelles est investie l’épargne salariale du Groupe sont couverts par des labels qui garantissent leur prise en compte d’une dimension sociale et/ou environnementale.

b) Les investissements à impact

L'objectif des investissements à impact est de répondre à une problématique sociale ou environnementale donnée et de contribuer à y répondre en générant un impact positif en même temps qu'un retour financier. La recherche d'impact pourra être effectuée sur l'ensemble des classes d'actifs mais certaines ont été identifiées comme plus aisément contributrices.

Fonds thématiques

Les fonds thématique peuvent contribuer favorablement au développement de l'impact, que le financement ait lieu en capital ou en dette.

Premier fonds de dette privée « article 9 »

Début 2022, Malakoff Humanis lance avec Sienna Investment Managers un premier fonds de dette privée à impact social. Sa vocation sera de financer des entreprises françaises dans les territoires et de les accompagner sur une trajectoire d'impact social positif. Le fonds visera notamment à financer des entreprises affichant des objectifs clairs et mesurables en matière de parité ou d'emploi des personnes handicapées, deux des thèmes phares de la politique ISR du groupe.

Dédié au financement des PME et des entreprises de taille intermédiaire désireuses de s'engager durablement dans une démarche à impact social, ce dispositif vise à accompagner leur transformation en la matière. Concrètement, après une première phase de diagnostic, l'entreprise signe une charte d'engagement puis met en œuvre un plan d'action dont la progression est évaluée chaque année au travers d'indicateurs extra-financiers prédéfinis. La démarche évalue avant tout la volonté des entreprises de s'engager dans une démarche durable et d'intégrer dans leur politique d'emploi les thématiques définies. Ces critères d'impact peuvent permettre aux entreprises de moduler, à la hausse comme à la baisse, le coût de leur financement. Pour faciliter leur démarche, un accompagnement par des associations spécialisées leur sera proposé.

Green bonds

Les *green bonds* (ou obligations vertes) sont des obligations émises par des entreprises ou des entités publiques et dont la finalité est le financement d'activités ou de projets ayant un impact environnemental positif. La souscription de *green bonds* vise à l'obtention d'un bénéfice à la fois financier et extra-financier.

Au 31/12/2021, le Groupe détient plus de 441 millions d'euros de *green bonds* au travers de sa stratégie obligataire. En effet, 2% des obligations d'Etat et 1,3% des obligations d'entreprises détenues par le Groupe sont des *green bonds*³². Cette proportion a vocation à augmenter avec la montée en puissance de l'offre d'obligations vertes en France et en Europe et afin de dépasser l'objectif du Groupe de 500 millions d'euros d'investissements à impact d'ici 3 ans.

³² Informations calculées sur les périmètres assurance de personne, retraite complémentaire et épargne salariale.

Lien avec la Taxonomie : Green Bond European Standard

Si le cahier des charges du référentiel de la désignation « EU Green Bond Standard » n'est pas encore paru et que l'adoption du standard pour l'émission d'obligations vertes devrait être réalisée sur une base volontaire, le cadre réglementaire devrait se durcir dans les années à venir. Le Green Bonds Standard a vocation à reposer pleinement sur la Taxonomie Européenne à terme.

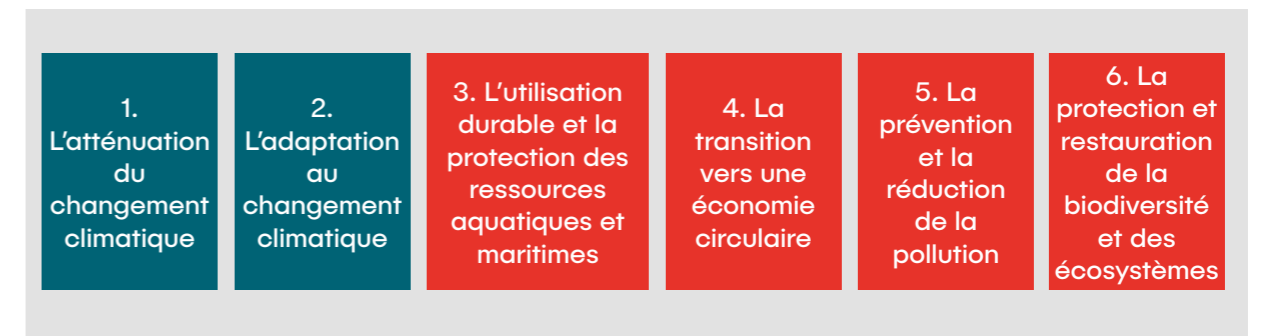
Immobilier

L'investissement dans des immeubles ayant un impact positif via leur qualité environnementale et sociétale constitue également un axe d'investissement identifié pour contribuer à augmenter la part de l'impact dans les portefeuilles d'actifs.

c) Éligibilité à la Taxonomie Européenne

La Taxonomie Européenne est un système de classification des activités considérées comme durables par l'Union Européenne. Elle permet de mesurer la part des activités d'une entreprise ou d'un projet de financement qui est alignée avec les objectifs européens sur le climat.

Figure 11: La Taxonomie définit 6 objectifs environnementaux pour la classification des activités durables



Seuls les deux premiers objectifs, tous deux liés au climat, ont pour l'instant fait l'objet d'un acte délégué qui est entré en vigueur cette année. En 2022, le Groupe a donc mesuré pour la première fois l'éligibilité de ses portefeuilles aux objectifs 1 et 2 de la Taxonomie pour l'année 2021. L'acte délégué couvrant les quatre objectifs restants est attendu pour la fin de l'année 2022.

Éligibilité sur le portefeuille d'actifs cotés

Début 2022, l'étude de l'éligibilité à la Taxonomie Européenne a été réalisée pour le périmètre des deux principaux mandats de gestion du Groupe, équivalents à 33 milliards d'euros d'actifs cotés. Sur ce portefeuille consolidé de 33 milliards d'euros d'actifs, seulement 22 milliards d'euros d'actifs ont pu être analysés. **13,8% des actifs de ce périmètre restreint sont éligibles à la Taxonomie Européenne.**

Le résultat présenté est le fruit d'une analyse descendante réalisée par le fournisseur de données *Carbon4 Finance* sur la base des secteurs d'activité des entreprises en portefeuille. Des changements méthodologiques éventuels pourraient conduire à une évolution défavorable du taux affiché ci-dessus dans les années à venir.

Il est également à noter qu'une analyse ascendante viendra compléter cette analyse descendante lorsque les entreprises en portefeuilles soumises au reporting Taxonomie publieront elles-mêmes une analyse d'éligibilité de leurs activités.

Alignement à la Taxonomie Européenne

Dans le cadre de l'étude réalisée par *Carbon4 Finance*, une première estimation de l'alignement Taxonomie du portefeuille consolidé de 22 milliards d'euros investis a également été réalisée sur la base d'une analyse sectorielle, en préparation de l'obligation réglementaire prévue pour 2023.

Début 2022, **la « part verte » est estimée à 2,3% du portefeuille d'actifs consolidé de 22 milliards d'euros couverts par l'analyse.**

La mesure d'alignement Taxonomie est calculée pour les activités suivantes :

- Part des revenus provenant des énergies renouvelables dans le mix de production d'électricité ;
- Part des revenus provenant de la vente de véhicules électriques ;
- Part des revenus provenant de la vente d'équipements utilisés pour la production d'électricité renouvelable ;
- Part des revenus provenant des transports bas carbone (rail et maritime pour le fret ; rail et bus pour le transport de passagers) ;
- Part des revenus provenant de la production de biocarburants ;
- Part des revenus provenant des énergies renouvelables utilisées pour le chauffage et la climatisation ;
- Part des revenus provenant du transport et de la distribution d'électricité sur les réseaux européens et nord-américains.



SGAM MALAKOFF HUMANIS, Société de groupe d'assurance mutuelle, régie par le code des assurances • N°SIREN 844 914 887 • Siège: 21 rue Laffitte – 75009 Paris.

MAZARS, Société anonyme d'expertise et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance - Capital de 8 320 000 € • RCS Nanterre 784 824 153 • Siège social: 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense cedex.

KPMG, Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance - Capital de 5 497 100 € • RCS Nanterre 775 726 417 • Siège social: Tour EQHO - 2, Avenue Gambette - CS 60055 - 92066 Paris La Défense cedex.

